



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIEURIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3784 du Vendredi 20 Avril 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Diocèse de Ouessou

Pèlerinage diocésain à Mokeko

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse».
 Mardi 24 avril 2018,
 Cathédrale Sainte-Monique (Diocèse de Kinkala)

La Rédaction.

Recensement des artisans du Congo
 Dynamiser le secteur informel

(P.6)

Aux auditeurs de Radio Magnificat

Radio Magnificat (93.5 Fm sur le périmètre de l'archidiocèse de Brazzaville) rappelle à ses auditeurs et à ses bienfaiteurs que les deux seuls numéros téléphoniques habilités à recevoir vos appels, requêtes et offres sont :
 (00 242) 06 952 17 68 et
 (00 242) 05 543 12 30.
 Toute autre indication relèverait de l'escroquerie.

Le Directeur de Radio Magnificat

Editorial

Allô, FMI?

Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS)

Que la majorité présidentielle cite nommément les présumés criminels économiques

(P.3)

Bruno Le Maire, ministre français de l'Economie et des Finances pessimiste:



«Le FMI et la France **ne suffiront pas** à redresser la situation économique du Congo»

(P.3)

Commerce

Vers la création de la zone de libre-échange continentale africaine

(P.6)

Barrages de la Coupe de la Confédération

CARA enchantée, La Mancha déçante



Les Aiglons sont revenus de loin pour arracher la qualification

(P.14)



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

Réf: NCF- FM 2018 - 2020 - Distribution

Dans le cadre de son programme de prise en charge de VIH Sida et de la tuberculose au Congo, la Croix-Rouge française en partenariat avec le Fonds Mondial recherche des transporteurs professionnels pour les services décrits ci-dessous:

“Transport et distribution d'intrants médicaux et de produits de santé au sein de 59 centres de prise en charge du VIH et/ou de la TB situés dans les douze départements de la République du Congo”.

Ce marché est constitué de 12 lots. Ces lots, prestation de services de transport et de logistique se répartissent par départements.

Nous invitons les entreprises souhaitant soumissionner à l'un ou plusieurs de ces lots à venir retirer un dossier à la Croix-Rouge Française avant le 30 Avril 2018 à 16H00 à l'adresse suivante:

Croix-Rouge Française:

Adresse du bureau CRF: 290 Ter Batignolles sur la route de l'aéroport (en face de l'hôtel PEFAO).

Contact: SIASSIA Elvyne – département logistique

Ou par mail à l'adresse suivante :

log-congo.frc@croix-rouge.fr

OU

À télécharger le dossier sur <http://www.croix-rouge.fr/Espace-entreprises/Les-appels-d-offres-fournisseurs>

La remise des dossiers d'appel d'offre est fixée au 08 Mai 2018 avant 16H00.

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA

NOTAIRE

05 551-36-01/06 650 53-28/22 281.07-42

Brazzaville, République du Congo

INSERTION LEGALE

«Congo Oilfield Services» S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de Dix millions (10.000.000) de Francs CFA

Siège social: Boulevard Charles De Gaulle, 2e Etage immeuble Losange

Boîte Postale: 1225, Pointe-Noire, République du Congo

Une erreur matérielle a été commise sur l'identité du gérant de la société Anonyme avec Conseil d'Administration

Dénommée: «Congo Oilfield Services», dans sa publication parue au journal «LA SEMAINE AFRICAINE» du 25 janvier deux mil dix-huit, suivant un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire à Brazzaville, le vingt-six mai deux mil dix-sept.

La société «Congo Oilfield Services», enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du premier juin deux mil dix-sept, Folio 097/ n°2289, RCCM: CG/PNR/17 B 242 du douze juin deux mil dix-sept, est bel et bien administrée par Monsieur OGUNKOYA Anthony Kunie, en sa qualité de Directeur Général.

La Société a un objet:

- La fourniture des équipements de forage, casing et tubing;
- L'exploitation et la maintenance des Installations pétrolières;

- Les services d'interventions sur les puits (logging électrique dans le casing, slickline, survey gyroscopique, tests de puits, coil tubing et de pompage, entretien de têtes de puits, intervention hydraulique, forages déviés, opérations MWD/LWD;

- Les services de maintenance des risers, de détection de fuite et de corrosion;

- Les services logistiques des champs pétroliers, l'exploitation de bateaux de support aux champs pétroliers;

- La mise à disposition du personnel pétrolier qualifié;

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

Pour Insertion,

Maître Hortense MVINZOU LEMBA.

Comité de Pilotage de la Fondation du Groupe des média de l'Eglise en République du Congo

Aidez-nous à mieux vous servir!

A la demande des Evêques du Congo, nous mettons à l'étude un programme de refondation du groupe des média de l'Eglise en République du Congo.

Sur ce chantier, nous avons demandé l'assistance technique de «Famille Chrétienne», hebdomadaire catholique français. Dans le cadre de ce partenariat, une première activité consiste à procéder à une enquête auprès des lecteurs de La Semaine Africaine.

Un questionnaire a été élaboré avec l'ambition de le proposer à un échantillon de 10.000 lecteurs potentiels en vue de mettre en évidence le profil et les attentes de notre lectorat.

La réponse à ce questionnaire est anonyme, elle exige une petite demi-heure de concentration. Elle est adressée directement à «Famille chrétienne» qui en assure le traitement et nous communiquera en fin de parcours les résultats.

Ceux-ci constitueront une base indispensable pour l'élaboration de notre projet.

Pour répondre au questionnaire par internet, il suffit de suivre le lien, et la démarche:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVQz3zpRDStwiNS8pFiJXdY-4b0XxvdoT44wUknwSntTngK4w/viewform?c=0&w=1>

Pour les lecteurs qui n'ont pas d'accès à internet, un questionnaire est disponible dans votre paroisse. Il suffit de le remplir et de le remettre au secrétariat de La Semaine Africaine.

La Semaine Africaine se chargera de l'acheminer après l'avoir converti en version digitale.

Merci à tous ceux qui voudront bien contribuer au succès de cette enquête dont les résultats aideront notre journal à mieux vous servir. Nous les publierons dès qu'ils seront disponibles.

Pour le Comité de pilotage:
P. Christian de LA BRETESCHE

NECROLOGIE

Hervé Brice Mampouya, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, les enfants Grâce Mbemba, Alband Mbemba, Mardelle Massengo, Charelle Mbaloula et la famille, annoncent le décès de leur belle-mère, mère et enfant, Gisèle MITSOTSO, décès survenu le dimanche 15 avril 2018, des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire a lieu au n° 98 de la rue Loudima, à Ouenzé (Brazzaville). La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



NECROLOGIE

Joachim Biyangui, Jean-Baptiste Mialebama, Hommerd Babakoula, les enfants Erdia Samba, Laure Danielle et Nathan annoncent aux amis et connaissances le décès de leur neveu, frère et père, Philippe SAMBA-SAMBA, Docteur en langues vivantes à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi, survenu dimanche 8 avril 2018 à 19h au CHU, des suites d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient au quartier Madi-bou, arrêt Faubourg, au n°3 de la rue Loulendo Pierre.

L'inhumation aura lieu le mardi 24 avril 2018, au cimetière de Loukanga, selon le programme ci-après:

- 9h: levée de corps à la morgue du CHU;
- 10h: recueillement au domicile;
- 14h30: départ pour le cimetière de Loukanga;
- 16h: fin de la cérémonie.



Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS)

Que la majorité présidentielle cite nommément les présumés coupables de crimes économiques

Parti de l'opposition, l'UPADS (Union panafricaine pour la démocratie sociale) a réagi le 16 avril 2018 à la déclaration des partis et associations de la majorité présidentielle sur les antivaleurs publiée le 4 avril dernier. Ils avaient reconnu que le Congo était plongé dans une crise de valeurs sans précédent, se traduisant par une corruption généralisée, des détournements massifs des deniers publics, le vol et autres comportements blâmables. Aussi avaient-ils demandé que soit réprimée toute personne, sans distinction aucune, quels que soient son rang et sa sensibilité politique, coupable d'avoir commis des faits répréhensibles dans l'exercice de ses responsabilités, «à n'importe quel échelon de la hiérarchie sociale, économique et administrative et à l'écart de toute gestion de la chose publique».

Analysant cette déclaration, l'UPADS a marqué son étonnement face à ce brusque réveil des partis et associations de la majorité présidentielle devant, selon elle, «la gestion calamiteuse de l'Etat qu'ils n'ont jamais condamnée et dont ils sont soit complices, soit responsables, puisque depuis 1997, ce sont les cadres de la majorité présidentielle qui sont à la tête de toutes les entreprises et administrations publiques». Tout en se réjouissant de voir les partis de la majorité reconnaître pour la première fois cet état de fait, l'UPADS souligne que, maintes fois dénoncées par l'opposition mais sans suite, la gabegie et la mauvaise gestion ont gonflé une situation de gouffre économique pour le Congo. Pour l'UPADS, la majorité présidentielle n'a jamais manifesté le besoin de doter le pays d'une gestion saine des

finances publiques, ni même la volonté de débarrasser l'administration publique de ses velléités néfastes. «De 2009 à nos jours, le président de la République a souvent dénoncé les maux qui minent sa propre gouvernance sans pour autant donner un signal fort dans le sens de ses propos», a-t-elle fait remarquer, dans sa déclaration lue par le chargé de la communication de ce parti, Sidoine Romaric Moukokuou. L'UPADS rappelle que la corruption ne peut être dissociée de l'enrichissement illicite qui en est la manifestation. Pour être conséquents, «les partis de la majorité présidentielle, plutôt que de se limiter à la simple dénonciation, doivent citer nommément les présumés coupables afin d'aider la justice à accomplir ses missions de répression et de réparation; exiger le contrôle des patrimoines des hommes politiques et des hauts fonctionnaires



Pascal Tsaty Mabiata (à d.) et les élus de l'UPADS

de l'Etat en application des dispositions de l'article 55 de la Constitution et des recommandations du Fonds Monétaire International; exiger la création d'une brigade anti-corruption et de répression des faits de détournement, de recel et d'abus des biens sociaux au sein de la police judiciaire; révoquer, pour inefficaces, les organismes anti-corruption rattachés à la présidence de la République et qui ont montré leurs limites». S'adressant aux sociétés pétrolières, notamment Total et ENI, l'UPADS leur a demandé de déclarer avec exactitude ce qu'ils versent au Congo au titre des redevances pétrolières et, par «soucis de traçabilité, de lever l'opacité entretenue en matière de recettes pétrolières». De même, elle a exigé que les règles orthodoxes prévues par le régime financier de l'Etat soient scrupuleusement respectées; «que seul le ministre

des Finances soit autorisé à négocier les emprunts du Congo, et que la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) soit réhabilitée dans son rôle de gestionnaire exclusif de la dette». La majorité présidentielle soutient qu'il appartient aux institutions habilitées à réprimer la corruption, la concussion, la fraude, le trafic d'influence, le vol, le laxisme et tout autre comportement blâmable, et aux politiques de prendre leurs responsabilités. Ils devraient, s'ils veulent aider la justice, dénoncer les personnes coupables d'avoir commis les faits répréhensibles dans l'exercice de leurs responsabilités à n'importe quel échelon de la hiérarchie sociale, économique et administrative dans la gestion de la chose publique

Cyr Armel YABBAT-NGO

Le ministre français de l'Economie et des Finances pessimiste:

«Ni le FMI, ni la France ne suffiront à redresser la situation économique du Congo»

Faut-il changer le nom du franc CFA? Faut-il revoir le système de dépôt de 50% des réserves de change auprès du Trésor français? Bruno Le Maire, le ministre français de l'Economie et des Finances, ne dit pas non. A l'issue d'une réunion de la zone franc CFA, qui s'est tenue vendredi 13 avril à Brazzaville, le grand argentier français a répondu aux questions de Christophe Boisbouvier de Radio France internationale (RFI) et s'est exprimé aussi sur la dette colossale de la République du Congo. Pour lui, «ni le FMI ni la France ne suffiront à redresser la situation économique de la République du Congo. Il faut faire venir les investisseurs».

***Le franc CFA a mauvaise presse en Afrique, y compris chez des chefs d'Etat comme le Tchadien Idriss Déby. Est-ce que le franc CFA est en sursis ?*

*Non, je ne crois pas. Je crois que le franc CFA garantit à tous les Etats membres de la stabilité, et c'est important d'avoir de la stabilité monétaire dans un environnement économique qui est toujours plus incertain. Il garantit aussi, on l'a rappelé à Brazzaville, la définition de politiques économiques qui soient cohérentes entre les Etats membres. Après, qu'il y ait besoin d'évolution du franc CFA, c'est possible, mais c'est aux Etats membres de la zone franc de décider ce qu'ils veulent comme avenir pour le franc CFA: est-ce qu'ils veulent le changer de nom? Est-ce qu'ils veulent élargir la zone? C'est à eux de le décider et

la France évidemment est ouverte à toutes les évolutions qui seront proposées par les Etats membres, je dis bien par les Etats membres, de la zone franc.

***Vous parlez d'un élargissement de la zone et justement, tous les pays d'Afrique de l'Ouest, anglophones comme francophones, veulent créer une monnaie commune. N'est-ce pas la mort du CFA à terme?*

*Nous verrons une fois encore quelles seront les propositions. La France est ouverte, elle l'a dit à plusieurs reprises, le président l'a rappelé lors de son déplacement en Afrique [NDLR: Lors de sa tournée de novembre 2017 en Afrique de l'Ouest], à des évolutions de la zone franc. Et ces évolutions doivent être portées par les Etats membres. A eux de manifester un

certain nombre de demandes, que ce soit sur le nom, sur la géographie, sur l'élargissement, sur les systèmes de dépôt des avoirs, c'est aux Etats membres de décider ce qu'ils souhaitent.

***Aujourd'hui, le CFA est rattaché à une seule monnaie, l'euro. Il monte et descend avec l'euro. Est-ce que ce n'est pas un handicap? Est-ce qu'il ne faut pas le rattacher à un panier de monnaie, dont l'euro, mais aussi par exemple le dollar ou le yen?*

*L'euro est une des monnaies les plus stables de la planète. Qu'est-ce que cela vous apporte comme avantage? Un avantage énorme, c'est l'attractivité pour les investisseurs, qui ont une garantie sur la convertibilité de la monnaie. Donc si on veut attirer les investisseurs... Ces investisseurs privés, ils ont besoin de quoi? Ils ont besoin de stabilité monétaire et c'est ce que garantit la convertibilité avec l'une des monnaies les plus puissantes de la planète; ils ont besoin d'un climat des affaires qui soit meilleur, disons-le très clairement, ce qui suppose de lutter contre la corruption. Et j'ai rappelé à tous mes interlocuteurs, à tous mes homologues [NDLR: Le 13 avril à Brazzaville] à quel point cette lutte contre la corruption était indispensable pour rendre les pays concernés plus attractifs. Et ils ont besoin d'avoir une visibilité sur la stratégie de diversification économique des Etats de la zone franc.

***Dans l'espace CFA, la zone Afrique centrale est beaucoup moins dynamique que la zone Afrique de l'Ouest. N'y a-t-il pas le risque d'un espace à deux vitesses?*

*Vous avez raison. C'est un écart qui nous préoccupe parce qu'on voit bien que, dans la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), il n'y a plus cette décroissance qui nous inquiétait au cours des dernières années, il y a une stabilisation, mais qui n'est pas encore suffisamment satisfaisante, qui doit nous amener justement à une diversification de l'économie. On voit bien que faire reposer son économie uniquement sur les revenus du pétrole, ce n'est pas l'avenir et cela ne peut pas être l'avenir de ces économies. Puis de l'autre côté, on a une autre zone qui elle effectivement est plus dynamique, avec un taux de croissance autour de 6% par an depuis six ans. Je crois que c'est le fruit aussi des transformations économiques qui ont été apportées. Il faut faire en sorte que, entre ces deux parties de la zone franc, il y ait le maximum de dialogue, le maximum de coopération possible, pour que chacun tire l'autre vers le haut.

***Oui, mais cela fragilise le franc CFA...*

*Je ne parlerai pas de fragilisation. Je parlerai d'exigence supplémentaire, pour avoir plus de coopération, et surtout pour avoir des

Editorial

Allô, FMI?

Nous avons dû reprendre cet éditorial du tout au tout, en raison du fait qu'après notre bouclage, la mission du FMI au Congo s'est conclue, semble-t-il, positivement. Nous devons donc espérer en des jours meilleurs, qui abrègeront les souffrances d'un pays dont l'économie est exsangue. Nous trainons une très grosse dette dont une partie, affirme l'institution, fut cachée. Nous devons donc convenir, l'accord avec le FMI nous oblige, que l'économie du Congo revient dans les clous, que les règles d'orthodoxie et les préalables du FMI ont été satisfaits. Il était temps !

Galère, pénuries et immobilisation des chantiers et des projets, retour chez eux des expatriés qui venaient vers un Congo futur émirat, chômage et licenciements en masse vont-ils enfin finir ?

Les assurances données par le Gouvernement il y a deux semaines, que toutes les conditions étaient réunies désormais pour cet accord qui ouvre en grand les portes de l'espérance doivent-elles être prises en compte ? Un nombre important de pessimistes invite à ne pas chanter et danser par anticipation. Un accord avec le FMI ne tient que par la volonté de respecter les engagements qui le sous-tendent. La corruption, une dette abyssale, la gabegie et ce sentiment que, quoique nous fassions «le ciel ne tombera pas», nous ont conduits au bord du gouffre. En sortir passe donc par la conviction vécue au quotidien que notre argent doit nous servir. Que le dilapider aura des retombées sur la vie de tous. Si c'est du FMI que nous attendions de pouvoir faire repartir l'économie, il nous faudra nous mettre au travail et faire l'exact contraire de ce que nous faisons hier, en cigale. Nous résigner aussi à rechercher par nous-mêmes les solutions à notre dure situation qui ne prend pas fin avec le dernier point posé au bas du programme avec le FMI.

Le Fonds monétaire international, ce sont des experts et des pompiers qui accourent quand on les appelle. C'est-à-dire quand l'incendie a déjà consumé au moins la moitié des meubles dans la cuisine. Ils sont pompiers, mais aussi experts. Donc avec leur rythme de travail qui ne correspond pas forcément à la vitesse à laquelle avance l'érosion de Ngamakosso.

Or des Ngamakosso vont certainement se creuser dans les rues de Brazzaville et de Pointe-Noire avec les prochaines pluies. Les autres villes du Congo ne seront pas mieux loties. C'est l'occasion de prendre conscience de la nécessité de briser le cercle vicieux : à chaque crise, il ne suffira pas de prendre le téléphone et de lancer « allô FMI » pour qu'elle se résorbe.

Les réformes que réclame le FMI ne sont pas un mot. La gouvernance qu'il exige, c'est l'autre mot pour dire que nous sommes trop endettés, trop corrompus, trop peu regardants sur la question des droits de l'homme, trop limite en matière de gestion de notre argent etc. Il y a urgence à les réaliser au plus tôt et au plus profond de nos structures.

Albert S. MIANZOUKOUTA

stratégies qui soient communes. Il faut que, dans la zone CEMAC, il y ait des programmes FMI (Fonds monétaire international) et que les Etats qui n'ont pas de programme FMI en aient un le plus rapidement possible. Un de mes homologues a utilisé à Brazzaville le terme de «passager clandestin». Il a raison: il ne peut pas y avoir de «passager clandestin» dans une zone monétaire commune. C'est un des exemples pour éviter des décalages trop importants.

***Vous parlez de «passager clandestin». Vous êtes à Brazzaville. La dette du Congo-Brazzaville représente quelque 120% du PIB de ce pays. Et il y six mois, le FMI a confirmé l'information de RFI qui révélait que la moitié de cette dette avait été dissimulée. Est-ce que la relation de confiance entre le Congo et ses partenaires financiers n'est pas rompue?*

*Elle n'est pas rompue, mais elle doit être renforcée. Elle sera renforcée par la transparence. Il doit y avoir entre la République du Congo, le FMI et les différents Etats partenaires de la République du Congo, une transparence totale. Je dis bien totale. Rien n'est possible

sur la confusion ou sur la dissimulation. Nous avons besoin d'une véritable transparence pour avancer en confiance. Nous sommes prêts à aider la République du Congo. La France sera au rendez-vous. Elle est prête à apporter 135 millions d'euros d'aide au Congo l'année prochaine sur trois ans, mais cela suppose que la République du Congo aboutisse à un programme avec le FMI et, pour cela, fasse preuve de toute la transparence nécessaire.

***La dernière fois que le président Denis Sassou-Nguesso est venu à Paris, le 13 décembre 2017, il voulait rencontrer le président Macron. Mais c'est vous qui l'avez reçu dans votre bureau de Bercy. Il vous a demandé un appui budgétaire d'urgence. Que lui avez-vous répondu?*

Pour être tout à fait précis, c'est moi qui ai rendu une visite au président Sassou-Nguesso dans son hôtel parisien. Le président n'est pas venu au ministère de l'Economie et des finances. Et je lui ai dit là aussi, en toute transparence, ce que je dis à son ministre des

(Suite en page 4)

Social

Le Gouvernement appelé à se pencher sur la situation de la CRF et de la CNSS

Le Comité national du dialogue social s'est réuni le mardi 17 avril 2018, à Brazzaville, sous la présidence de Clément Mouamba, premier ministre, président de ce comité, assisté de Firmin Ayessa et de Calixte Nganongo, premier et deuxième vice-président du Comité. Y ont pris part les représentants des administrations, des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats des travailleurs. Il a été décidé de la mise en place d'un mécanisme régulier de suivi et d'évaluation des différentes recommandations du comité.

Les participants ont examiné différents dossiers, notamment la situation économique et financière du pays. A ce sujet, ils ont suivi la communication du Gouvernement particulièrement sur l'évolution du dossier relatif à la négociation avec le Fonds monétaire International. Il en ressort que le Gouvernement assure avoir pris toutes les mesures nécessaires devant conduire à la conclusion prochaine d'un programme avec le FMI.

A propos de l'évaluation des recommandations de la session du 24 janvier 2017, les membres du Comité national du dialogue social ont échangé sur les points ayant fait l'objet de recommandations de la session précédente, à savoir: le recrutement des agents civils de l'Etat, la publication du texte portant relèvement du minimum salarial de la fonction publique d'Etat à 80.600 F.Cfa. La situation des cadres supérieurs du corps diplomatique et consulaire; les statuts particuliers des personnels de l'édu-

cation nationale; la tenue des commissions administratives paritaires; le rappel des soldes d'activités des enseignants et rappel des indemnités de fin de carrière; le paiement des pensions des retraités à date échue; l'harmonisation du montant des allocations familiales.

Les membres du comité ont été également informés de la situation particulière de la CNSS et de CRF, du point de vue de l'équilibre financier du reversement des cotisations sociales et du paiement régulier des pensions. Ils ont recommandé au Gouvernement de se pencher sur cette situation qui impacte négativement la vie des retraités, notamment ceux de la CRF.

Sur la nécessité du recrutement dans la fonction publique, il a été noté que le Gouvernement a pris des dispositions utiles en vue de régler progressivement cette question de recrutement, notamment dans les services sociaux et le secteur de l'agriculture.

En ce qui concerne la dette



Clément Mouamba et Calixte Nganongo

intérieure commerciale et la prise en charge des sinistrés de 1997 et 2012, les membres du Gouvernement ont informé les participants que des audits ont été déjà engagés et d'autres sont en cours en vue de maîtriser la dette intérieure commerciale et de mieux prendre en charge les sinistrés évoqués pour la fonction publique territoriale.

Pascal-AZAD DOKO

COMMUNIQUE



Domus, l'association des anciens séminaristes, religieux et religieuses du Congo, informe ses membres et sympathisants que la veillée mortuaire de son défunt vice-président, **Médard SAMBA-TSINDA**, disparu le 5 avril dernier, se tient au domicile du défunt, situé au N°8, rue Dihessé, quartier Diata (2^e rue perpendiculaire à l'avenue du 5 février, à partir du commissariat de police).

L'association adresse ses condoléances les plus attristées à la famille éprouvée.

Pour tout contact:

Sosthène NKEMI, Secrétaire général
Tél.: 06 574 72 35 / 05 086 33 06

«Ni le FMI, ni la France ne suffiront...»

(Suite de la page 3)

Finances: la France est prête à aider la République du Congo, la France attend d'abord de la part du Congo de la transparence, la conclusion d'un programme avec le FMI pour sortir de cette dette qui, vous l'avez rappelé, est de 120% de la richesse nationale, c'est beaucoup trop lourd. La France attend une vraie stratégie économique, un assainissement du climat des affaires, une lutte contre la corruption. Et dans ce cadre-là sur lequel nous sommes d'accord, mais qui doit se traduire maintenant par des actes, par des gestes concrets dans ce cadre-là, la France aidera sur trois ans la République du Congo à hauteur de 135 millions d'euros.

****Après RFI l'an dernier, le journal Le Monde a révélé la semaine dernière, le 10 avril, un autre montage financier de la part des autorités congolaises. C'était il y a 15 ans. Ce montage aurait permis au Congo-Brazzaville de se surendetté au mépris des règles du FMI. Est-ce que ce n'est pas la goutte qui fait déborder le vase?**

C'est la goutte qui entraîne surtout la nécessité de ce que je viens de dire: de la transparence. Quand vous avez des bailleurs, quand vous avez des Etats qui vous aident, vous leur devez la transparence, vous leur devez l'assainissement du climat des affaires, vous leur devez une stratégie économique cohérente, qui soit suivie et qui soit respectée. Sans transparence, il n'y a pas de confiance. Et sans confiance, il ne peut pas y avoir d'aide, ni de la part du FMI ni de la part des autres Etats.

****Et selon notre confrère Le Monde, le montage financier des années 2001-2003 a été mis sur pied avec l'aide de la compagnie pétrolière française Total, qui a mis au point un «montage offshore impénétrable». Qu'est-ce que cela vous inspire?**

C'est une affaire qui remonte à près de 15 ans et sur laquelle le

groupe Total a apporté tous les éclaircissements nécessaires. Je crois que les éclaircissements sont suffisamment clairs. Ils montrent à quel point, dans les années qui viennent, pour développer l'économie d'un pays auquel nous sommes attachés comme la République du Congo, il faut sortir des vieilles pratiques, éviter tout ce qui peut créer la suspicion ou le doute parce qu'on ne bâtit rien de solide pour l'avenir sur ces bases-là.

****En fait, ce que vous dites, c'est que les réformes structurelles pour la transparence et contre la corruption ne sont pas encore faites à Brazzaville?**

Je pense qu'on peut toujours faire mieux et que c'est en faisant mieux, en étant plus transparent, en donnant des preuves tangibles des décisions qui ont été prises pour lutter contre la corruption que non seulement la République du Congo arrivera à convaincre le FMI pour avoir un programme, qui est aujourd'hui indispensable, convaincre la France qui, une fois encore, est prédisposée, volontaire, pour aider financièrement la République du Congo, et convaincre aussi les investisseurs, parce que ni le FMI ni la France ne suffiront à redresser la situation économique de la République du Congo. Il faut faire venir les investisseurs. Et le Congo a tous les atouts, les atouts géographiques, les atouts économiques, pour réussir et pour être une vraie puissance économique.

****Quand vous dites «une preuve tangible»... Donnez-nous un exemple...**

*Tangible, c'est tout ce qui concerne la législation prise pour lutter contre la corruption. Nous attendons des gestes concrets en termes législatifs sur la lutte contre la corruption dans la République du Congo. Nous avons besoin de gestes concrets.

Disparition

Chef notable de la communauté téké, Mampouya Nguessimou s'en est allé

Décédé le 30 mars 2018, des suites d'une courte maladie, le grand dignitaire ngatsié Mampouya Nguessimou a été porté en terre, le 14 avril 2018.

Descendante d'Inzouli et notabilité d'Inkui, Ida Victorine Ngampolo a lu l'oraison funèbre ci-après.

«Un grand dignitaire ngatsié s'en est allé, le 30 mars 2018. Voici l'évocation de sa vie simple, mais pleine d'enseignements de grandeur et d'humilité.

C'est une grande perte, une de plus dans la communauté téké. En effet, déjà, avec la disparition du patriarche chef notable Ngambio Ntsalakoua et récemment en 2015, suivie de celle du chef notable Ngoni Maurice, pour ne citer que les deux de cette lignée, combien large des descendants de Ngába. Maintenant, nous voici une fois de plus autour de la même famille pour rendre un dernier hommage au notable en chef Mampouya-Nguessimou, qui nous a quittés ce 30 mars 2018, suite à une courte maladie. La mort, toujours la mort, ce mot terrible et terrifiant qui fait partie de notre vie, vient encore nous arracher ce grand homme, au moment où l'on s'y attendait le moins. Un penseur a dit: «Un être cher vous manque, et tout est dépeuplé».

Voilà comment se trouve non

seulement cette famille, mais toute la communauté téké de Mfoa, car cette pensée reflète le rôle qu'a joué sur cette terre l'illustre disparu.

Loin de vous parler seulement de la disparition du Notable, sa vie, j'en suis sûre, nous intéressait plus autant comme l'affirme ce proverbe chinois: «Les oiseaux ne laissent qu'un chant éphémère, l'homme passe, mais sa renommée survit».

Qui était le chef notable Mampouya-Nguessimou?

Il était le petit-fils de Ngabâ, chef souverain de l'ancien Etat de Mfoa, représentant du Makoko auprès de l'administration coloniale à Brazzaville(Mfoa). Très tôt, le jeune Mampouya-Nguessimou quitte ses parents pour la ville et se lance dans la vie active en qualité de pêcheur, chauffeur et commerçant.

Ce qui lui permet d'accumuler beaucoup d'expérience et de se faire un renom dans divers milieux. Propriétaire terrien «Ngantsié», il contribua à la création des quartiers Onkouono et Onkarou, devenus Moukondo et Mikalou, ainsi que du marché dit Sukisa.

Dans les années 1980, il assumait les fonctions de vice-pré-



sident du quartier 58.

Prenant en main les destinées de la communauté Téké de Mfoa, le nouveau chef notable, aimait à le répéter: «Une communauté qui ne se reconnaît pas dans son identité et dans sa culture, prend le tortueux sentier de sa propre mort».

Ainsi, conscient de ses responsabilités, il s'investit corps et âme à organiser et rassembler avec un nouvel élan, les fils et les filles tékés de Mfâ en une communauté solidaire dont les valeurs culturelles désormais ne sauraient être reniées. Il incarnait tant de qualités, de sagesse et surtout le bagou dans la langue téké, des citations à foison et un esprit d'écoute...Peu à peu, il (se) révèle avoir des potentialités extraordinaires qui font de lui

un carrefour, un grand sachant, pour ne pas dire une bibliothèque de la culture traditionnelle téké.

C'est ainsi que le courage, la fermeté, la volonté inébranlable et l'amour pour les siens lui ont permis de créer une certaine symbiose dans sa communauté. D'où la naissance d'un tribunal coutumier d'où il a su apporter la paix au sein de nombreuses familles déchirées ou éprouvées, entre voisins en désaccord, chaque fois qu'il était sollicité.

Il n'y eut chez lui, à aucun instant, le signe d'une distance ou d'un relâchement, malgré son âge et sa santé.

D'ailleurs, quelques jours avant sa mort le 10 mars dernier, il présidait la réunion de l'une des associations encore en gestation pour le rêve auquel il tenait tant: rassembler et unir tous les enfants tékés de Mfoa. M'adressant particulièrement à la communauté téké de Mfoa venue lui rendre un dernier hommage, je tiens à rappeler l'idéal, la détermination de «Nkâ» Mampouya-Nguessimou dans ce qu'il aimait à nous répéter: «Une fois la flamme allumée, le plus difficile est d'entretenir durablement le foyer, afin de garantir le passage du flambeau aux futures générations, tout en préservant la paix et l'unité.»

Il s'en est allé, le patriarche.

L'important, comme l'affirmait Confucius: «La vie ressemble à un conte, ce qui importe ce n'est pas sa longueur, mais sa valeur (sic Ngoni)».

Ce texte est, en effet, de mon neveu Ngoni Maurice, petit-fils de l'une des lignées de l'ancêtre Ngâ ba, chef des Tékes dont le patronyme a été transformé en Ngamaba.

Pour les besoins de la mémoire collective, je voudrais informer les jeunes générations que Ngâ ba dont la demeure Inzouli, capitale de la contrée de Mfâ, fut Aboma Umbémbé, est donc dignitaire de la famille royale de Mbé.

Il représentait le Onko (Makoko) sur ce vaste ensemble allant de Mpoumou à Mindouli qui faisait frontière avec le Royaume Kongo.

J'ai mis à profit les renseignements obtenus auprès du patriarche Ngambio Nsalakoua, fils de Ngâ ba qui a succédé à son père.

Il fut un excellent gouvernant fort apprécié par les Autorités coloniales.

A sa mort, le pouvoir fut confié à Mampouya-Nguessimou, de la lignée maternelle de Ngâ ba. Ce dernier aurait dû être intronisé, mais pour des raisons non révélées, son intronisation ne s'est pas effectuée.

L'appréhension dans notre grande famille est pour ainsi dire présente car le représen-

tant du Souverain Onko doit être investi de tous les attributs dus à son rang.

A l'enterrement du notable Mampouya-Nguessimou, toutes les lignées de Ma Tsa-motéré, Mayama, Ngoni, Mouléké, Ma Ekou, Malié, Mabouo, Ngouamba, Malonga, Ngabélé, Ngamaba-Ebouritsou, Nguié, Ngonkébé, Ngavoua, Ngahoua, Pémélé Ando Inzouli, Ntsiba et d'autres moins connus étaient tous là pour lui rendre le dernier hommage, sous l'autorité du représentant du Roi.

Les entités d'Inga, Itsali, Ndolo, Mfilou, Makabandilou, Itatolo, Inteli, Inkienou, Ntsouélé, Massina, Mpiéré-mpiéré, Lifoula, Ingolo, Magnâ, Nzô, Mbouono, Mbama, Djili, Ngankui, Matari, Tsiémé, Onkarou, Impôh, Impila Mandiéle, Lifoula et Ngampouli ont planté le décor de ce que je pourrais désigner comme la force tranquille du grand ensemble de Mfâ (Mfoa). Après l'inhumation du grand Notable Mampouya-Nguessimou intervenue le 14 avril 2018, il faut miser sur son remplaçant dont la désignation devrait intervenir dans les jours à venir.

Nous attendons avec sérénité ce moment et formulons le vœu que ce dernier sera respectueux des vertus ancestrales. La fine pluie qui s'est abattue sur nous a été un bon présage.»

Ida Victorine NGAMPOLO
Descendante d'Inzouli et notabilité d'Inkui

Justice

Toujours rien d'inscrit sur les affaires portant «atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat»

La session criminelle qui s'est ouverte le 29 mars dernier n'a toujours pas inscrit à son ordre du jour les affaires portant atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, détention illégale d'armes et munitions de guerre, détournements de deniers publics, etc. Les cas du général Jean Marie Michel Mokoko et de l'ancien ministre André Okombi Salissa, pourtant tant attendus dans le pays, demeurent un suspens. Leurs avocats appellent simplement à leur libération.

Une centaine d'affaires seulement étaient inscrites dans le premier rôle dont 60 impliquant le seul Pasteur Ntumi. Initialement prévue pour le 20 avril, la fin de la première série d'audiences a été ramenée au 30 avril prochain. D'autres affaires ont été ajoutées. Elles concernent uniquement des faits portant sur les vols, viols, assassinats, tentatives de meurtre, menace de mort. Mais rien sur les gros dossiers politiques, notamment les procès de Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, deux anciens candidats à la présidentielle de 2016, ni de Norbert Dabira, etc. Encore moins sur le pasteur Ntumi, chef de la milice ninja dans le Pool, sur lequel pèse toujours un mandat d'arrêt et la charge d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Il pourrait bénéficier d'un non-lieu, eu égard, aux conclusions de la commission ad hoc

mixte paritaire qui avait formulé au Gouvernement, entre autres recommandations, la prise de toutes les mesures lui permettant de recouvrer tous ses droits et libertés, en rapport à l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé le 29 décembre 2017, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool. «Nous avons suivi la cassette de Tony Moudilou qui dit que Mokoko n'est pas concerné par cette affaire de coup d'Etat après qu'il ait annoncé sa candidature, mais il serait concerné par l'affaire d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, puisque les Congolais découvrent que c'est le gros crime, alors qu'il y a de vraies situations de crimes et de vols qui ne préoccupent nullement», a indiqué Clément Miérassa, l'un des membres de l'équipe de campagne du général Mokoko. Maître Yvon Eric Ibouanga,



Christian Oba (au centre)

avocat dans les deux affaires, dit ne pas être surpris par l'absence de ces dossiers. «Ces dossiers sont totalement vides, il n'y a pas un seul dossier qui soit en état d'être présenté en session criminelle. Il y a plus d'une année que le général Jean Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre André Okombi Salissa sont en détention préventive, en violation de la loi. Ces dossiers défraient la chronique, ils devraient donc passer en session criminelle», a-t-il expliqué. Pour Christian Bouanga, juriste, la justice fait correctement son travail, et le politique ne devrait pas influencer le pouvoir judiciaire. «L'exécutif a émis un vœu, puisqu'il monte au niveau de la population une certaine grogne sur la longue

attente de ces procès. C'est pourquoi le chef de l'Etat a émis le vœu que ces questions soient examinées en cette période. Mais le politique n'influence pas le judiciaire. Il faut attendre», exhorte-t-il. La session criminelle devrait durer un mois, et il n'est pas exclu, d'après les magistrats, que les affaires politiques y arrivent avant la clôture. Interrogé sur les ondes d'une radio française, Thierry Lézin Mougalla a laissé entendre que le procès du général Mokoko aura lieu dans quelques semaines. Pour lui, «Au Congo, on est emprisonné quand on commet un crime ou un délit de droit commun».

KAUD

Droits de l'homme

Les organisations de la société civile exigent la libération des prisonniers politiques

Sous la modération de Trésor Nzila Kendet, les organisations de la société civile congolaise et des droits de l'homme ont animé, mercredi 11 avril dernier à Brazzaville, une conférence de presse, au cours de laquelle, elles ont présenté leurs préoccupations concernant les «personnes détenues préventivement... suite aux événements sociaux politiques survenus depuis le référendum du 20 octobre 2015».

Ces organisations ont commencé par faire constater que le Congo est membre du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies et l'Union Africaine. Pour avoir ratifié plu-

le respect des droits de l'homme. En s'appuyant sur les cas exemplaires de certains prisonniers détenus de la maison d'arrêt centrale de Brazzaville, ils ont fait remarquer que la justice congolaise est répréhensible dans son action. «Comment se fait-il que les mêmes faits pour lesquels ont été incarcérés les hommes de M. Frédéric Bintsamou, alias «Pasteur Ntumi», aujourd'hui libres de leur mouvement, soient ceux qu'on reproche à ceux qui sont restés en prison? Jusqu'ici, aucun jugement n'est prononcé contre eux, bien que leur délai de détention préventive de quatre mois, selon la loi, ait déjà expiré». La société civile congolaise, si les hommes de Ntumi ont été libérés sans «autre forme de procès»,



Les responsables des organisations de la société civile congolaise

sieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme, les responsables de ces organisations pensent que le pays doit tenir ses engagements sur

les autres prisonniers doivent aussi l'être.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Nécrologie

Monsieur Tembe Maurice et madame Tembe née Malanda Alphonsine ont la profonde douleur d'annoncer aux parents et connaissances, le décès de leur fille Tembe Eva Juliette, survenu au CHU de Brazzaville le vendredi 13 avril 2018. L'inhumation est prévue pour le mardi 24 avril 2018 au cimetière Ma Campagne.



- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au ccf)
Tel (+242) 053010238 / 055501075

Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)
Tel : (+242) 055501071 / 055501073

www.gxinternational.net Nos partenaires

Coup d'oeil en biais

Négociations Congo-FMI: un silence pas bon signe

L'équipe du Fonds monétaire international (FMI) a déjà quitté la capitale congolaise mercredi 18 avril au terme de son séjour de travail après sa réception par le président Denis Sassou Nguesso et le Premier ministre Clément Mouamba. Seulement voilà: rien de concret n'a été indiqué ni par le FMI, ni par le Gouvernement congolais alors qu'à l'ouverture des négociations, Abdoul Aziz Wane, le chef de la délégation du Fonds, avait exprimé la volonté de son institution de conclure cette fois les discussions avec le Congo. Ce silence n'est pas bon signe. La situation est donc toujours dans l'expectative.

Kaka, Mboukou, Bitala, des villages qui se sont remis également à vivre

Dans plusieurs localités du département du Pool, la vie reprend son cours normal bien que timidement, avec le retour progressif des habitants qui avaient fui à Brazzaville ou ailleurs au début de la crise politico-militaire pour les reconstruire et y vivre. Un témoin affirme avoir passé des nuits à Kaka, un village situé à 2 heures de route de Mboukou, sur la RN1. Les habitants ont repris les travaux champêtres et ont commencé déjà à écouler leurs produits vivriers. Il n'y a qu'à aller au carrefour de Mboukou, pour se rendre à l'évidence. Jusqu'à 22 h on peut trouver des véhicules en circulation. Le trafic reprend souvent vers 3 h du matin. C'est redevenu un grand marché d'approvisionnement pour les commerçants. On y trouve un peu de tout. Le village Bitala situé dans l'axe de Goma-Tsésé à partir de Mayitokou n'est pas en reste, malgré la dégradation de la route non bitumée. A Makana II, les vanniers ont renoué avec leur métier, et un originaire a pris le parti de construire une maison en matériaux durables. Cela motive d'autres habitants à regagner leurs localités.

Découverte de 40 milliards dans un cimetière à Madingou?

Dans un village situé non loin de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, on fait état de la découverte de 40 milliards de francs CFA enfouis dans un cimetière. A qui appartiendrait cette fortune? Ceux qui en font l'écho restent muets là-dessus. Et si c'était simplement l'une de ces nombreuses histoires à dormir debout qui meublent la tête des Congolais?

Une anodine altercation se termine par des coups de poignard

Un jeune homme d'environ 30 ans a poignardé un taximan à l'aide d'un couteau. La scène s'est passée samedi 14 avril 2018, dans l'avenue de la Démocratie, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, où l'agresseur gère une cabine téléphonique placée au coin de la rue. Sa table faisant obstruction au taximan, ce dernier lui a demandé de la déplacer. Sans succès. Le taximan a pris le parti de la déplacer lui-même, mais cela n'a pas plu au propriétaire. Furieux, il a pris un couteau de cuisine et a poignardé le chauffeur de taxi au dos et au niveau des côtes, au moment où celui-ci tirait la table. La victime a été conduite dans un centre de santé. Quant au jeune agresseur, il a été maîtrisé et livré au commissariat de police.

SNE: mettez-nous au courant!

Les coupures d'électricité ont repris avec une certaine intensité dans la capitale. Elles ont même atteint un rythme insupportable. Elles surviennent au moment où l'on a dissout l'opérateur national qui avait le monopole de la production et la distribution du courant électrique, le Société national d'électricité (SNE). Elles agacent et montrent l'urgence de solutions à court terme. Y-aurait-il des travaux à l'usine d'Imboulou? Si oui, quelle serait leur durée? Doit-on penser qu'on est parti pour longtemps dans ces délestages qui perturbent énormément l'activité économique dans la ville? Quand, les fans de foot par exemple, pourront-ils suivre les matches de leurs équipes préférées sans s'inquiéter des coupures d'électricité? On raconte qu'il y a quelques jours, des fans de football ont transporté leur poste téléviseur pour aller suivre un match dans un autre quartier pourvu d'électricité. Qui reprendra la SNE moribonde après sa dissolution? Le groupe français Bolloré, comme on l'affirme dans les coulisses?

Soumis au dur régime de délestages électriques, les Congolais continuent de payer un lourd tribut

Un appartement, des boutiques et deux entrepôts sont parties en fumée, dans la rue Lascony, dans le périmètre du marché Total dimanche 15 avril, à Bacongo le deuxième arrondissement de Brazzaville. Selon des témoignages, après la coupure d'électricité qui a marqué cette journée, un ressortissant ouest-africain n'avait pas débranché des appareils. C'est quand l'électricité a été rétabli qu'une grande flamme a jailli de sa boutique qui a pris feu. L'incendie a ensuite embrasé les maisons voisines. Les dégâts sont considérables. Les soldats du feu arrivés en retard n'ont pas réussi à circonscrire le feu. Il ne reste plus qu'un amas de charbon et de pans de murs calcinés. Tout a presque disparu dans les flammes. Voilà le tribut que les Congolais continuent de payer aux coupures d'électricité.

Un fou joyeux se tue en se faisant écraser par un véhicule

Ivre, dit-on, il s'était livré en spectacle la nuit en s'allongeant sur la chaussée goudronnée. Une voiture Toyota RAV 4 roulant à vive allure l'a écrasé. C'est un corps déchiqueté et gisant dans une flaque de sang que la police a récupéré. Le chauffeur a été rattrapé et placé en garde à vue. Le drame s'est produit dernièrement à Ketta une localité du département de la Sangha.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Commerce

Vers la création de la zone de libre-échange continentale africaine

Une journée de sensibilisation et de vulgarisation organisée en vue de mieux faire connaître l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), a fait l'objet d'une conférence de presse mardi 17 avril 2018. Cette conférence de presse a été animée par le ministre d'Etat Claude Alphonse Nsilou, ministre du Commerce.



Claude A. Nsilou au milieu

L'accord portant création de la ZLECA représente une opportunité pour les Etats africains signataires dans le commerce intra-africain. Elimination des droits de douane et d'autres obstacles à la circulation des biens et services entre pays africains, dont les échanges ne sont qu'à 16 %, sont les avantages escomptés de cet accord d'après le ministre du commerce. La présence de la zone de libre-échange continentale africaine qui s'étendra sur un marché de 1,2 milliard de personnes, représentant un PIB de 2500 milliards de dollars dans l'ensemble de 55 Etats de l'Union africaine, permettra aux entreprises implantées en Afrique de négocier plus facilement sur le continent et de répondre aux demandes du marché.



Vue de l'assistance

La conférence de presse a été une occasion pour Claude Alphonse Nsilou d'apporter de plus amples informations sur la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali au Rwanda, le 21 mars dernier par 44 Etats, dont le Congo, sur 45 pays membres que compte l'Union africaine (UA). Cet accord s'articule autour de trois textes. Il s'agit du protocole sur le commerce des marchandises, du protocole sur le commerce des services et du protocole sur les règles de procédure relatives au règlement des différends.

Le ministre a affirmé que l'intégration du continent en une zone de libre-échange ouvre de grandes opportunités de développement aux entreprises et aux consommateurs africains et permet de contribuer à la croissance économique dans la région la moins avancée du monde.

Selon lui, la ZLECA va transformer les économies des pays signataires et leur apportera une prospérité certaine. Elle va créer de nombreux emplois et permettre aux consommateurs d'accéder aux biens et services aux prix les plus bas. Le ministre a précisé que l'élimination des barrières douanières se fera de manière progressive à compter de l'entrée en vigueur de l'accord: de zéro à dix ans pour certains pays et de zéro à quinze ans pour d'autres.

Dans les quinze ans à venir, les pays africains auront tous supprimé leurs barrières douanières. Lors de la signature de l'accord, les dirigeants africains ont signé la déclaration de Kigali, document solennel par lequel ils se sont engagés tous à mettre en œuvre la ZLECA. Un protocole sur la libre circulation des personnes sur le continent a été également signé par 27 Etats. A noter que la ZLECA est l'un des projets phares de l'agenda 2063 de l'Union africaine décidé lors de la 18^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement en janvier 2012.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

En 2010, la mairie de Brazzaville avait fixé les itinéraires des transports en commun afin de mettre un terme aux difficultés de transport dans la capitale congolaise. Aujourd'hui, ces plaques d'itinéraire ont disparu. Que devient le projet de rendre plus compréhensible la circulation automobile à Brazzaville?

G.M. (Djiri, Brazzaville)

Congo-BAD

Ouverture de la représentation de la BAD au Congo

La Banque africaine de développement (BAD) a désormais une représentation au Congo. C'est au cours d'une audience accordée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, et gouverneur national de la BAD, à la délégation de la BAD, mercredi 11 avril dernier à Brazzaville, que cette annonce a été donnée par Racine Kane, directeur général adjoint de l'Afrique centrale à la BAD, chef de la délégation.

L'entrevue a servi à la présentation officielle du représentant de la BAD au Congo, l'économiste Antoine Marie Tioye Sie, qui assumera cette responsabilité. Ce bureau de liaison sera complété et renforcé par un expert en gouvernance et un chargé de programme. L'ouverture de cette représentation traduit l'intérêt que la BAD accorde au renforcement des relations entre la BAD et la République du Congo et surtout pour accroître sensiblement le niveau du portefeuille. Cette entrevue a, aussi, été insérée dans le cadre du renforcement et de l'élargissement de la coopération entre le Congo et l'institution financière internationale. Racine Kane a déclaré: «les relations sont excellentes entre notre institution et le Congo. Nous avons

un portefeuille assez important, qui dépasse plus de 150 milliards de francs Cfa. A ce portefeuille, qui est en cours d'exécution, nous comptons dans les meilleurs délais élaborer une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années, qui va s'aligner sur les priorités du plan national de développement 2018-2022». Le chef de la délégation de la BAD a précisé que la présence d'une représentation de la BAD au Congo amène l'efficacité dans l'exécution des opérations. «Parmi les changements, qui vont intervenir, c'est la réduction de la marge de traitement des dossiers. Il sera plus besoin de tout envoyer au siège. Cela marque également une visibilité et le dialogue permanent de l'institution financière avec le Gouvernement et



Ingrid Gh. Ebouka-Babackas en pleine concertation avec la délégation

apporte facilement l'expertise dans l'analyse des politiques, la mise en œuvre des réformes et de jouer son rôle de conseil auprès du gouverneur et également auprès des autorités du Congo», a-t-il indiqué. Actuellement, les sujets brûlants concernent la poursuite des réformes structurelles pour permettre au Congo de retrouver sa croissance. La BAD, avec les autres partenaires, vise à appuyer le partenariat pour sortir le Congo de la situation économique et financière

difficile qu'il connaît depuis quelques années. «Je suis convaincu que les possibilités et les capacités sont là, que les mesures sont identifiées. Soyez-en rassurés: le groupe de la BAD apportera sa part de contribution au redressement de l'économie congolaise, au renforcement de la croissance et à l'amélioration du bien-être des populations», a soutenu Racine Kane.

Ph. B.

Opération recensement des artisans du Congo

Dynamiser le secteur informel pour lutter contre la pauvreté

Pour permettre aux artisans congolais d'être bien structurés et de bénéficier des avantages sociaux du Gouvernement, ainsi que des régimes de retraites, le ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, organise du 23 avril au 23 mai 2018, dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, une opération de recensement dénommée cartographie des artisans congolais. Cette activité a fait l'objet d'une conférence de presse animée mardi 17 avril 2018, par Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre de tutelle, au siège de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME).

L'objectif principal de ce recensement est de maîtriser le secteur informel pour la définition d'une politique et d'un programme pertinents et adaptés; constituer une base de données réactualisée sur l'espace économique congolais et évaluer le potentiel pouvant aider le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les partenaires au développement à mieux cibler leurs actions d'appui en direction du secteur informel. Le recensement permettra aussi, assure-t-on, de tenir un fichier fiable des statistiques du secteur informel suivant leur répartition géographique sur tout le territoire national; déterminer l'amplitude et la taille des activités informelles; examiner la nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel; étudier les caractéristiques de quelques sous-groupes spécifiques comme les femmes, les jeunes, les migrants et les personnes vivant avec handicap; organiser les sessions de sensibilisation dans les localités de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Oyo, Owando.

Pour Mme Yvonne Adélaïde Mougany, il s'agit d'une opération qui couvrira les douze départements du Congo et sera en fonction du nombre de localités à visiter. «Cette première phase de l'opération concerne les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire pour un total de 235 enquêteurs du ministère des PME, associés à ceux du centre national de la statistique dépendant du ministère du Plan et de la statistique avec le concours des chefs de quartier, des maires d'arrondissement, des préfets, sous-préfets et chefs de village. Il s'agira de sensibiliser le public cible sur la nécessité de structuration, connaître leurs lieux de résidence, dresser un état des lieux réalistes des activités de l'informel (les faiblesses, les difficultés, les avantages), créer des réseaux nationaux par activité,

définir la politique d'encadrement et d'assistance, créer un fonds d'aide et de soutien aux activités du secteur informel, renforcer les capacités techniques et les compétences des acteurs de ce secteur. Ce recensement ne vise pas l'impôt, mais une façon d'identifier les artisans pour une meilleure protection sociale», a affirmé Mme Mougany.



Mme Yvonne Adélaïde Mougany

En outre, Mme la ministre a indiqué que son département a fait réserver des crédits au titre du budget d'investissement de 2017 pour la mise

en œuvre de ce projet qui est très attendu par le Gouvernement. «En Afrique subsaharienne, en moyenne, le secteur informel représente entre 60 à 70% de l'emploi et participe à hauteur de 50 à 60% au PIB. Tandis qu'au Congo, ce secteur représente 30 à 40% du PIB et contribue à la croissance de l'économie congolaise. Du point de vue démographique, le secteur informel a évolué et qu'aujourd'hui, il est alimenté de plus en plus par les jeunes, les femmes, les diplômés et les migrants. On dénombre les petites activités de commerce de rue, des petites industries et unités de services. Certaines structures bénéficient d'investissements, de capital, d'autres n'y ont pas accès», a-t-elle précisé.

Pascal BIOZI KIMINOU

Réunion de haut-niveau des Etats membres de l'OAPI

Valoriser les ressources génétiques au bénéfice des populations

La propriété intellectuelle, la valorisation des ressources génétiques des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles: tel a été le thème consacré à la réunion de haut-niveau des Etats membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), tenue à Brazzaville, du 10 au 11 avril 2018. Sous les auspices de Dieudonné Moyongo, ministre congolais de la Culture et des arts, les travaux de cette rencontre ont été coordonnés par Denis Bohoussou, directeur général de l'OAPI.

Principaux objectifs visés par la réunion: mettre en place une plateforme d'échanges et de discussions sur la meilleure manière de protéger efficacement les ressources; relancer l'initiative de Libreville, qui a «balisé en septembre 2002, la voie pour la mise en place d'une politique commune de protection et de valorisation des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle», selon le directeur de l'OAPI. En mettant en place cette plateforme d'échanges, les congressistes ont voulu invité les gouvernements des pays membres à mettre au centre de leurs préoccupations, la protection, la valorisation et la promotion des savoirs traditionnels et des médicaments issus de la pharmacopée. Cette plateforme a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays d'Asie, y a-t-on appris.

Pourquoi faut-il, coûte que coûte, promouvoir la pharmacopée traditionnelle? Les pays de l'espace OAPI, pour la plupart pauvres et très endettés, sont frappés de plein fouet par une crise due à la baisse drastique des prix de matières premières. N'ayant plus de ressources financières suffisantes pour importer à grands coûts les médicaments de la médecine moderne, trouveraient par-là un nouveau protocole de santé dans la pharmacopée traditionnelle, plutôt que de s'exposer aux conséquences néfastes des médicaments contrefaits, auxquels nombreux font recours pour se soigner. Pendant deux jours, les experts se sont employés à mettre sur pied, cette politique. «Comment pouvait-il en être autrement, quand on sait que la grande diversité des ressources génétiques des pays membres



Denis Bohoussou

de l'OAPI offre des perspectives d'exploitation intéressantes dans les domaines pharmaceutiques et cosmétiques?», s'est interrogé Denis Bohoussou. Créée le 13 septembre 1962 à Libreville, au Gabon, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle compte dix-sept Etats membres dont la République du Congo. Elle a pour entre autres missions: la délivrance des titres de propriété industrielle, la contribution à la promotion et à la protection de la propriété littéraire et artistique, etc.

Marcellin MOUZITA MOKOUAMOU

Cuba

Miguel Diaz-Canel prend la tête de l'île

Le règne des Castro a pris fin à Cuba, avec l'accession au pouvoir de Miguel Diaz-Canel, jeudi 19 avril. Il succède à Raul Castro, frère cadet de Fidel Castro, lui-même ayant succédé en 2006 au leader de la révolution cubaine, après quarante-sept ans de pouvoir. Le nouvel homme fort de l'île fut vice-président de la République en 2013. C'est le premier président cubain non issu de la famille Castro. A la Havane, cette transition est perçue par certains comme un changement en trompe-l'œil, tandis que d'autres y voient un autre du même régime qui prend la tête du pays, un castriste.



Miguel Diaz-Canel

La passation de pouvoir entre Raul Castro et Miguel Diaz-Canel s'est déroulée en présence de l'ensemble des corps constitués cubains, à la Havane, capitale de Cuba. Un changement qui intervient après le règne des frères Fidel et Raul Castro, qui ont occupé la présidence de l'île respectivement pendant 47 ans pour le premier et 12 ans pour le second. Cela a coïncidé également avec la célébration de la victoire de ce qu'on a appelé la «Baie des cochons», qui rappelle le massacre sur la plage des opposants à Fidel Castro en 1961.

Ancien ministre de l'éducation supérieure, Miguel Diaz-Canel, 58 ans, représente une nou-

velle génération des dirigeants cubains qui n'a pas connu la révolution de 1959. Ce qui est un atout pour le nouveau président qui a fait carrière et a jusqu'ici bonne presse auprès de beaucoup de ses compatriotes. Ceux qui le considèrent comme une marionnette de la famille Castro et du régime issu du Parti communiste cubain (PCC) le prennent pour celui qui a simplement parachuté à ce poste, le plus élevé des fonctions d'Etat. Le nouveau président cubain a été désigné la veille par la Commission nationale des candidatures, où il était candidat unique. Depuis 1959, les Cubains vont devoir s'accoutumer à leur nouveau dirigeant, qui connaît assez bien les affaires de son pays, pour avoir été aux côtés des deux frères Castro, pendant le

règne de l'un et l'autre. Il incarne à la fois l'espoir et le changement dans la continuité. Il devra faire immédiatement face aux nombreux défis auxquels l'île de Cuba est confrontée, mais aussi les réformes, notamment la relance de l'économie. Il aura pour vice-président un Afro-caribéen. En 12 ans, son prédécesseur a entre autres gagné dans le rapprochement avec les Etats-Unis d'Amérique considéré comme farouche ennemi de Cuba. C'était sous le règne de Barack Obama, avec l'implication personnelle du Pape François dans ce processus. C'est donc une page qui se tourne et une nouvelle qui s'écrit dans l'histoire de l'île.

Aristide Ghislain NGOUMA

Centrafrique

L'ombre d'un renversement des institutions se profile

Depuis quelques jours, plusieurs groupes armés issus de l'ex-Séléka, comme le Front populaire pour la renaissance en Centrafrique (FPRC) de Noureddine Adam et le Mouvement populaire pour la Centrafrique (MPC) d'Alkatim Mahamat, rassemblent leurs troupes à Kaga Bandoro dans le nord du pays. Ces groupes font planer la menace d'une offensive sur Bangui la capitale. Si malgré les hostilités de ces derniers jours au quartier PK5, dans la capitale centrafricaine la vie suit son cours, le rassemblement des éléments de plusieurs groupes armés issus de l'ex-Séléka est dans toutes les conversations.



En Centrafrique, les ex-rebelles ne désarment pas

En l'absence de communiqué sur ces groupes, les spéculations vont bon train. Selon des sources proches du FPRC, les opérations de la semaine dernière au quartier PK5 de Bangui seraient le prétexte de cette mobilisation à Kaga Bandoro. Ces groupes ex-Séléka se posent en protecteurs des musulmans de Bangui face à l'opération de police contre le rebelle Force. Opération présentée maladroitement comme une attaque contre les musulmans.

A en croire certains, des vellétés russes d'exploration minière dans les zones contrôlées par ces groupes contribuent aussi à descendre sur Bangui. Des

Russes dont la présence militaire croissante aux côtés des autorités de ce pays pourra probablement bientôt empêcher toute tentative de déstabilisation ou de coup d'Etat. D'où la rapidité de cette mobilisation. Dans la capitale règne une étrange atmosphère de flottement. Chacun se prépare. «On ne déclare pas la guerre pour l'instant, on attend» a déclaré Sébastien Wenezouzi, ex-coordonnateur anti-balakas, qui a tenu mardi une conférence de presse, en compagnie de Thierry Lébéné, alias 12Puisances, figure de la mouvance à Bangui. Mais, avertit Sébastien Wenezouzi, le pays «demande aux Séléka de rester là-bas et de privilégier l'initiative africaine pour le dialogue». Avant de prévenir: «S'ils dé-

bordent... si les Séléka arrivent à Bangui, c'est la faute de la communauté internationale et de la MINUSCA».

Le gouvernement centrafricain est vu comme la cible probable des différents groupes armés qui écumant la RCA si l'offensive se déclençait. Celui-ci, s'en remet à la force onusienne. Ange Maxime Kazagui, porte-parole du gouvernement, rappelle que le pays n'a «pas encore» remis son armée sur pied. Celle-ci n'est «pas encore armée comme il se doit». Selon lui, «pour toute alerte de ce genre-là, Bangui ne peut que travailler avec ses partenaires...», en filigrane la MINUSCA et l'armée russe.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°315/2018/BZ-C

N°928/MFB/DGID/DEFFD/IDCHPFBZV-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	17176 du 29-12-17	Sect P/6, bloc 119 ; Pile 2 ; Sup : 735,67m ²	RUE DES LOANGOS	5-BZV	OHOYA ETSAKA
02	13832 du 31-12-15	Sect BD4, bloc 221 ; Pile 52 ; Sup : 560,24m ²	6BIS, RUE DE LA VICTOIRE (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	NGATSE Albert
03	19291 du 09-02-18	Sect -, bloc - ; Piles 2 et 3 ; Sup : 891,72m ²	COMMUNE DE KINTELE	POOL	AKOLI AWAYA Pamphile
04	19216 du 21-02-18	Sect CG, bloc 38 ; Pile 13 ; Sup : 173,36m ²	2BIS, RUE EKAMI (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	ETONGO Armelle Natacha
05	19271 du 05-02-18	Sect -, bloc - ; Pile 4 ; Sup : 191,33m ²	12BIS, RUE OBOLI (QUARTIER MIKALOU)	6-BZV	MBOURANGON Donatien Désiré
06	19272 du 05-02-18	Sect -, bloc - ; Pile 5 ; Sup : 209,18m ²	RUE NGOTENI (QUARTIER NKOMBO MATARI)	9-BZV	MBOURANGON Donatien Désiré
07	17087 du 04-12-17	Sect A, bloc 64 ; Pile 2 ; Sup : 952,00m ²	QUARTIER OYAH (OYO)	CUVETTE	Eglise Jesus-Christ Source d'Eau Vive
08	19192 du 04-01-18	Sect P7suite, bloc 46 ; Pile 3 ; Sup : 186,44m ²	1558, RUE MOTABA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GOULOUBI Héloïdore Francis Alex
09	19285 du 06-02-18	Sect P8, bloc 187 ; Pile 8 ; Sup : 268,75m ²	97, RUE DJAMBALA	4-BZV	OBOA NTARI Michelle Loreine Léonnie
10	5581 du 12-12-07	Sect N, bloc 103bis ; Pile 01 ; Sup : 400,00m ²	ROUTE NATIONALITE N°2 (CQ 6)	CUVETTE	MTN CONGO S.A
11	19281 du 06-02-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m ²	MAKABANDILOU	9-BZV	OTIANKOUYA Henri
12	16728 du 08-08-17	Sect P8, bloc 3 ; Pile 3bis ; Sup : 316,25m ²	8BIS, RUE MALIMA	4-BZV	BOBANGA Cyr Marie Alphonse
13	16244 du 30-03-17	Sect CJ (suite), bloc - ; Pile 5 ; Sup : 400,00m ²	MASSENGO (VILLAGE IBALICO)	9-BZV	ZOULA Pana Jeremiah
14	16243 du 30-03-17	Sect -, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 1.393,03m ²	VILLAGE DJIRI	9-BZV	Enfants ZOULA: Nadège Prisca; Audrey; Régis; Charles et Muriel
15	19282 du 06-02-18	Sect P8, bloc 144 ; Pile 14 ex 3 ; Sup : 221,00m ²	109BIS, RUE LAGUE	4-BZV	SYLLA Tidiane
16	19233 du 22-01-18	Sect -, bloc - ; Pile 6 ; Sup : 426,00m ²	KINTELE	POOL	ELENGA Gaston
17	16637 du 14-07-17	Sect -, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 832,84m ²	KINTELE FLEUVE	POOL	OPOU Claude
18	16639 du 14-07-17	Sect -, bloc - ; Piles 1, 2, 3 ; Sup : 1.200,08m ²	KINTELE	POOL	OPOU Claude
19	16638 du 14-07-17	Sect -, bloc - ; Piles 1 et 2 ; Sup : 800,08m ²	KINTELE STADE	POOL	OPOU Claude
20	19245 du 25-01-18	Sect P8, bloc 134 ; Pile 17 ; Sup : 235,16m ²	103, RUE SIBITI	4-BZV	DATHET BANDENGA Mardele
21	17138 du 19-12-17	Sect -, bloc - ; Piles 6 et 7 ; Sup : 798,94m ²	MAKABANDILOU	9-BZV	EKIRI Jean Marc
22	16916 du 09-10-17	Sect BD, bloc 44 ; Pile 14 ; Sup : 341,53m ²	19, RUE OYABI QUARTIER BIKAROUA	9-BZV	NGOLION Orley Shalin
23	19287 du 07-02-18	Sect CK, bloc - ; Pile 12 ; Sup : 200,00m ²	31, RUE ABA L'OKIELO (MAKABANDILOU)	9-BZV	OBA Onesiphore Raymond
24	19284 du 16-03-18	Sect -, bloc - ; Pile 15 ; Sup : 400,00m ²	KINTELE	10-BZV	NGAKOSSO Maldace
25	12458 du 18-05-15	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 380,00m ²	DJIRI PONT	POOL	TANKALA Clarisse
26	19305 du 23-03-18	Sect BG, bloc - ; Piles 4 et 17 ; Sup : 800,00m ²	QUARTIER ITATOLO	9-BZV	NIOMBELLA GNANGUE LOBA Emilie Scholastique
27	19228 du 26-02-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 12.000,00m ²	VILLAGE MANDIELE	POOL	NGABABA Aurélien Yvon Brice
28	16770 du 23-08-17	Sect CG (ex BF), bloc 43 ; Pile 9 (ex7) ; Sup : 377,57m ²	5, RUE IFOUNDAKA (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	MOTOUKI Olga Sylvie
29	16643 du 17-07-17	Sect K, bloc - ; Piles 3 et 12 ; Sup : 3.837,25m ²	ZONE CETM (OWANDO)	CUVETTE	OLLANDET Jérôme
30	19311 du 26-03-18	Sect -, bloc - ; Piles 6, 7, 8, 13, 14 et 15 ; Sup : 2.400,00m ²	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	MANGOULEH-BEOLEH née ELENGA Victorine
31	16832 du 11-09-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.446,00m ²	QUARTIER OKONGO (MPAMA L'EDZI) OYO	CUVETTE	ENGAMBE Jean Pierre Roger
32	16833 du 11-09-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 305,00m ²	QUARTIER OKONGO (MPAMA L'EDZI) OYO	CUVETTE	NGALOU Issaballe
33	19242 du 02-03-18	Sect BD4, bloc 119 ; Pile 7 ; Sup : 200,00m ²	RUE BLANCHE NEIGE (KOMBO MATARI)	9-BZV	OKIANZA Eveline Sylvie
34	17013 du 08-11-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : -2.500,00m ²	VILLAGE YIE	POOL	ATIGA-ANGANANA Laute Joselmy
35	17010 du 08-11-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.600,00m ²	VILLAGE YIE	POOL	OYOUA Destaing Platini
36	17011 du 08-11-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m ²	IGNIE (ZONE EMETTEUR)	POOL	OYOUA Destaing Platini
37	17012 du 08-11-17	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 7.000,00m ²	PEAGE YIE	POOL	OYOUA Destaing Platini
38	15644 du 29-11-16	Sect BF, bloc 3 ; Pile 5 ; Sup : 467,00m ²	QUARTIER MONT BOUKIERO (QUARTIER 611)	9-BZV	IKONIVOUSA AMBOFA Osvald
39	19302 du 22-03-18	Sect P7 suite, bloc 59 ; Pile 15 (ex 13) ; Sup : 310,94m ²	13, RUE OYO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	ISSOMBO KOUMOU Andréa Loria
40	19283 du 16-03-18	Sect P16B, bloc 121 ; Pile 9 ; Sup : 428,23m ²	90, RUE BENIN	6-BZV	ESSEMBI Madeleine Marie
41	16692 du 02-08-17	Sect P11, bloc 128 ; Pile 8 ; Sup : 304,86m ²	1738, RUE BAKOUKOUYAS	5-BZV	ADZOU Victor
42	16986 du 02-11-17	Sect -, bloc - ; Pile 4 ; Sup : 185,38m ²	SOPROGI (QUARTIER DON BOSCO)	9-BZV	EBAKASSA Nathalie Olga
43	19225 du 16-01-18	Sect -, bloc - ; Domaine n°3-4-5-6-7 ; Sup : 50.000,00m ² soit 5ha	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	Alphonse NDINGA-KOULA
44	19249 du 05-03-18	Sect CH, bloc 61 ; Pile 8 ; Sup : 590,08m ²	QUARTIER MASSENGO	9-BZV	SAKALA née NGAZIBI EFOUTE Lucie
45	19281 du 15-03-18	Sect AN, bloc 57 (ex25) ; Pile 10 (ex13) ; Sup : 400,00m ²	RUE KOUMBI MARIE (QUARTIER LA POUDERIERE)	4-BZV	MABIKA Kevin

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

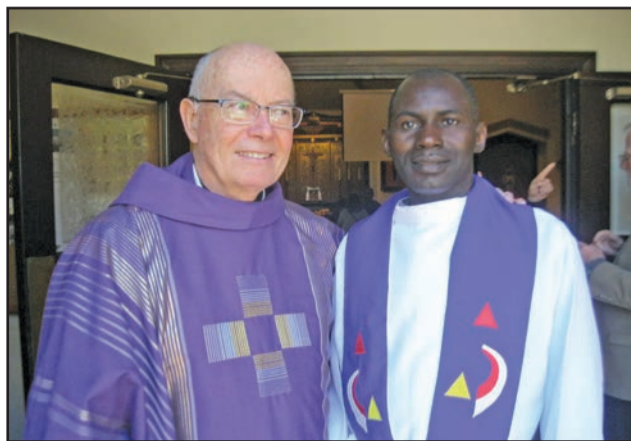
Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2018

L'Inspecteur Divisionnaire,
Claudio TSOWELA

Archidiocèse de Hartford (Etats-Unis d'Amérique)

Témoignage du père Thomas J. Coughlin, dans la pastorale des sourds

Premier prêtre sourd américain, père Thomas J. Coughlin a été invité au Centre pastoral Saint Benoît en Bay Area, du vendredi 9 au dimanche 11 mars 2018, afin d'exhorter l'assistance sur le Carême. Des ami(e)s de longues années et anciens paroissiens n'ont pas raté de se joindre à ce joyeux événement. Le thème à l'honneur s'intitulait: «Prêtres sourds et chrétiens sourds, recevons et vivons les sacrements.» Le dimanche 11 mars, a été célébrée la messe en langue des signes. Elle était suivie d'une interview du père Thomas J. Coughlin, à l'occasion de son 41^e anniversaire de vie sacerdotale qui s'approche.



Le père Thomas J. Coughlin et l'abbé Ghislain Cheret Bazikila

*Père Coughlin, vous fêtez votre 41^e anniversaire sacerdotal. Quand et où avez-vous été ordonné prêtre?

**J'ai été ordonné prêtre, le 7 mai 1977, en la Basilique Sainte Marie la Reine, de New York.

*Qui vous a encouragé sur votre chemin vers la prêtrise?

**Mon père, sourd, était décédé très tôt avant ma vocation. Ma mère, sourde, ne pouvait rien faire. Les sœurs de la congrégation de Saint Joseph de Buffalo, New York, encourageaient ma vocation à devenir prêtre.

*Comment était née votre vocation sacerdotale?

**Un village, une ville, qui n'a pas de magasin, qui ne vend pas de «pain», ne peut être habité. Un enfant peut ou ne pas recevoir de pain toute sa vie de sa maman ou ses parents. Or, l'Eglise donne du pain, un double pain, chaque jour de notre vie. C'est comme

ça qu'était née ma vocation.

*Vous étiez le tout premier sourd américain à être ordonné prêtre en 1977. Quels étaient vos sentiments et ceux des autres, sourds et entendants, à cette époque?

**La plupart d'eux, sourds et entendants, étaient agréablement surpris d'avoir un sourd ordonné prêtre et avec un cœur vraiment plein d'enthousiasme, ils m'ont accueilli. Mais, il y avait un petit nombre de gens qui n'avaient pas confiance. Je les avais carrément ignorés.

*Quels souvenirs gardez-vous de votre ordination sacerdotale, le 7 mai 1977?

**Ce jour-là, je m'étais prosterné devant une forêt vierge (des prêtres habillés en blanc dont je ne voyais que des étoiles de tout dessin et de toute couleur). Pendant la litanie des saints, je sentais comme si des anges survolaient au-dessus de moi. Je cherchais Dieu et vers la fin,

j'avais sursauté dans les mains de Dieu, et c'est ainsi que j'étais devenu prêtre.

*Combien de diocèses avez-vous servis?

**Le diocèse de Brooklyn, le diocèse de Honolulu, l'archidiocèse de Baltimore, l'archidiocèse de Saint-Antoine, l'archidiocèse de Hartford, l'archidiocèse de Saint-François, le diocèse de Oakland, le diocèse d'Austin et le diocèse de Springfield, sans compter des diocèses où je suis allé sans mandat de permanence.

*Pensez-vous aller vivre votre retraite d'âge?

**Oui bientôt, c'est bien de laisser aux autres de servir comme ils nous ont laissés servir, d'apprécier les autres de venir servir. C'est le plus beau moment de la vie (retraite d'âge) si on le vit en bonne santé, de vivre un peu sa vie pour soi-même. Je pense aller vers les Territoires d'Outre-mer (Iles) des USA.

Propos recueillis par L'abbé Ghislain Cheret BAZIKILA

(Prêtre sourd de l'archidiocèse de Brazzaville en mission dans l'archidiocèse de San Francisco aux Etats-Unis d'Amérique)

Un Pasteur nous parle!

Les défis pastoraux auxquels est confronté l'archidiocèse de Brazzaville ne sont pas différents de ceux des autres diocèses. Le thème des antivaleurs, qui rongent la famille chrétienne et la société, est aussi au cœur des préoccupations des autres évêques. N'est-ce pas l'occasion de «mutualiser» les efforts, comme on dit aujourd'hui? Mgr Anatole Milandou répond.



Mgr Anatole Milandou

*Comment l'Eglise et l'Etat collaborent-ils dans l'archidiocèse pour lutter contre les antivaleurs, thème qui est dans leurs préoccupations communes?

**Je ne sais pas s'il faut parler de collaboration! L'Eglise, dans son essence, dans sa nature, est mère et éducatrice mater magister, nous sommes une mère et une éducatrice. Jésus, quand il envoie ses disciples en mission, il dit: «Allez enseigner toutes les nations, proclamez l'évangile». C'est pourquoi nous revendiquons notre rôle de mère et d'éducatrice. Ce n'est pas pour rien que nous revendiquons les écoles; parce que l'Eglise a montré ses talents ou sa nature d'enseigner, c'est une enseignante, c'est une éducatrice. Si on nous donne les écoles, nous éduquons par l'école. Je crois que l'Eglise a fait ses preuves, nous avons formé beaucoup de cadres de ce pays. Alors, l'Etat doit aussi faire son travail. S'il y a des comportements déviants, ce n'est pas à l'Eglise de les réprimer. L'Eglise n'a pas le pouvoir coercitif qu'a l'Etat. L'Eglise est appelée à former la conscience du chrétien. Ayant remis les pieds dans l'enseignement, nos écoles sont aussi les lieux indiqués pour forger la bonne conduite des jeunes. Nous devons veiller à l'éducation des jeunes. Quand nous étions jeunes, dans nos sociétés, au village, les anciens et les aînés étaient très jaloux de l'éducation de leurs cadets. Ils étaient tout le temps surveillés. Ils ne voulaient pas avoir dans les familles des délinquants. S'il y avait des délinquants incorrigibles, on les vendait à des familles. Donc, l'Eglise a le devoir d'être mère, d'être éducatrice. C'est ce que nous essayons d'être et nous le faisons. Par exemple ce matin, il y a un prêtre qui m'a dit que dans une école on a commencé à trouver de la drogue. J'ai dit qu'il faut vite combattre ça! On a fait venir les parents et on le leur a dit. L'école ne doit pas devenir ce lieu où chacun vient avec ce qu'il veut faire. L'école c'est un lieu d'éducation et comme tel, vraiment, nous devons être sévères. Malheureusement aujourd'hui, nos familles ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quelques années; n'assurent pas l'éducation qu'elles assuraient il y a quelques années. On peut dire que la famille ou le foyer a démissionné. Avec l'Etat, nous ne travaillons pas ensemble, mais chacun de son côté doit faire ce qu'il doit faire.

Vente de parcelle

Située au quartier Moussosso, vers la paroisse Notre-Dame du Suffrage, à un bon prix.

Contacts: 05 531 36 53 / 06 976 58 36

OFIS IS INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE
IT & SERVICES

Quantités limitées

OFFRE SPÉCIALE

DELL

<p>DELL E514dw</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 2400 x 600 ppp Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi Vitesse d'impression : 19 ppm <p>102 000 FCFA 130 000 FCFA</p> <p>Réf.19020405</p>	<p>DELL B5465dnf</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB Vitesse d'impression : 70 ppm <p>739 000 FCFA 290 000 FCFA</p> <p>Réf.19020406</p>
<p>DELL 2150cn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser couleur Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, port Ethernet Vitesse d'impression : 23 ppm <p>415 000 FCFA 300 000 FCFA</p> <p>Réf.19020348</p>	<p>DELL B2360dn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, Gigabit LAN Vitesse d'impression : 40 ppm <p>313 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020150</p>
<p>DELL B1260</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, Ethernet Vitesse d'impression : 28 ppm <p>173 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020267</p>	

Une marque **OFIS** www.ofis-ois.com (+242) 06 600 0000 info@ofis-ois.com

9^{ème} édition

Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au TRAVAIL

Génération Sécurité et santé
Sécurité et santé des jeunes travailleurs et lutte contre le travail des enfants

LE 27 AVRIL 2018
à l'espace du trentenaire **KM4** de 8h30 à 16h30

Organisée par **UNICONGO** en partenariat avec **TOTAL**

Sponsorisée par **MAO**, **CONGO TERMINAL**, **KPMG**, **PRENGO**, **GLOBALIS**, **SUCO**, **SEAROV**, **CODISCO**, **SGS**, **STRICT**, **CCB**, **MAO**, **DIETMANN**, **CONGO TERMINAL**, **ESIA**, **BOUNSON**, **BOCOPAN**, **SEAS**, **SODEXO**, **SGS**, **CTIC**, **BRASCO**, **NSIA**, **SICM**, **EDVT**, **SMGC**, **SOGECO**, **Boscongo**, **VCF**

Entrée libre sur présentation d'une pièce d'identité

Archidiocèse de San Francisco (Etats-Unis d'Amérique)

Célébration de la Journée Saint-Patrice

Chaque année, le 17 mars, c'est la Saint Patrick's Day (Journée Saint-Patrice), une grande fête nationale en Irlande et célébration culturelle de marque aux Etats-Unis d'Amérique. Cette journée est marquée par des parades ethniques ou culturelles, des repas irlandais, le port de costumes d'origine irlandaise par des communautés d'Irish-Américaines (Irlandaises) et la célébration liturgique en honneur de Saint-Patrice, évêque, dans la plupart des villes. Le vert est la couleur et la feuille/branche sont les symboles de cette mémorable journée.

Le 17 mars est à la fois la fête patronale du séminaire majeur et universitaire dans l'archidiocèse de San Francisco. C'est pourquoi, l'abbé Ghislain Cheret Bazikila s'est rappelé de ses années de formation dans cette structure. Ce qu'il peut affirmer de ce Grand séminaire en dehors de la formation des futurs prêtres, c'est l'aspect culturel très large que ce séminaire engage dans la Région Ouest des Etats-Unis d'Amérique pour soutenir, accompagner toutes les langues, cultures et ethnies qui constituent les communautés chrétiennes des diocèses de la région. Au début de chaque année académique, les séminaristes clôturent la première retraite autour de la statue de Saint-Patrice qui se trouve en face du grand bâtiment. L'allée qui mène vers cette statue présente les écrits suivants: «Rappelle-toi hier, Crois en demain», «Crois ce que tu étudies, vis ce que tu étudies et prêches ce que tu vis». Il y a aussi la statue de Jésus Ressuscité aux mains tendues-ouvertes en signe d'accueil au portail du séminaire. Chaque 17 mars, les évêques

qui ont des séminaristes au séminaire Saint-Patrice, les directeurs des vocations des diocèses, tous les prêtres ayant fait les études à Saint-Patrice, les sœurs qui y enseignent, des laïcs qui accompagnent les séminaristes dans des paroisses les dimanches, les séminaristes-stagiaires (pastoral et diaconal) y reviennent pour la célébration. Lors de la journée des prêtres, toutes ces personnes y retournent. Et, la cérémonie cette fois-ci s'est achevée par un «award» (le prix distinctif au prêtre exemplaire ou très zélé de l'année) par l'archevêque en collaboration avec l'équipe épiscopale. Cependant, au cours de l'année académique, on célébrait la Journée culturelle des Espagnols: fête de Notre-Dame de Guadeloupe, Journée culturelle des Philippines: Saint Lorenzo de Manilla; Journée culturelle des Vietnamiens: fête des Saint-Martyrs du Vietnam, Journée des Noirs-Américains chaque février: mois de l'histoire des Noirs; Journée des sourds avec une messe en langue des signes et bien d'autres. Pour chaque journée culturelle, la



La façade du Séminaire Saint-Patrice de San Francisco

messe était célébrée en langue respective de la communauté culturelle. Chaque journée culturelle terminait par des événements socioculturels tels que le repas, le récital, la danse culturelle et la présence massive de ladite communauté culturelle venant de partout. C'était aussi un moment pour encourager des vocations pour chaque communauté culturelle. Ce séminaire est également spécialisé dans le discernement des militaires pour le sacerdoce. Il a un site Télécommunications en direct avec Rome et les diocèses américains. Près de 21 évêques sont sortis de ce séminaire. Sur l'histoire du séminaire Saint-Patrice, à noter qu'il est construit sur un terrain de 40 hectares, à 35 Km de la cathédrale de San Francisco dont l'objectif principal est la formation du clergé de la Région Ouest et des Iles Caraïbes. Il est localisé dans un bel environnement près des vues des montagnes. Il était bâti le 20

septembre 1898, par Mgr Patrice William Riordan, archevêque de San Francisco, avec les pères sulpciens originaires de France. Au cours de ses 100 ans d'existence, la première génération des séminaristes sourds était de 2003-2009: 1 de Boston, 1 du Congo-Brazzaville, 1 d'Ouganda, et 1 du Michigan. A l'occasion de son 10^e anniversaire de vie sacerdotale qui s'approche, l'abbé Ghislain Cheret Bazikila voudrait remercier ce séminaire pour la générosité d'éducation et l'attention historique accordées aux vocations des sourds. L'abbé Bazikila est sûr qu'ils ont aussi appris quelque chose d'eux. Bonne fête au Grand séminaire Saint-Patrice!

G.W.B.

(Sur les notes de l'abbé Ghislain Cheret Bazikila, prêtre sourd de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission dans l'archidiocèse de San Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique)

Quatrième dimanche de Pâques-B-

«Je connais mes brebis»

Textes: Ac 4, 8-12; Ps 117 (118); 1 Jn 3, 1-2; Jn 10, 11-18

L'uc nous raconte trois récits d'apparition après la résurrection. Dans deux de ces récits - celui des disciples d'Emmaüs et celui de dimanche dernier - Jésus termine la rencontre par une explication des Écritures afin que les disciples puissent comprendre ce qui se passe. «Alors il leur ouvrit l'esprit à l'intelligence des Écritures.» C'était notre nourriture de la semaine dernière à l'instar des premiers chrétiens qui avaient fait de l'étude quotidienne de la Parole de Dieu le fondement de leur existence.

Ce dimanche, comme chaque année, lors du quatrième dimanche de Pâques, la liturgie nous parle du bon pasteur, en utilisant chaque fois un autre texte des évangiles. Le symbole du berger qui conduit son troupeau est présent dans tout l'ancien orient, pour désigner les rois et les chefs de clans. Dans la Bible, cette image s'applique aussi à Dieu, le pasteur de son peuple: «Voici votre Dieu qui vient: comme un berger, il fait paître son troupeau; il rassemble les brebis égarées, il porte les agnelets, il procure de la fraîcheur aux brebis qui le suivent» (Isaïe). «Le Seigneur est mon berger, je ne manque de rien» (Ps 22). Jésus lui-même se présente comme «le bon pasteur.»

La comparaison était facile à comprendre pour un peuple de nomades en marche vers la Terre Promise. Ses plus grands chefs avaient été des bergers: Abraham et ses troupeaux de petit bétail, Moïse, berger dans le désert qui reçoit la révélation du buisson ardent, David qui garde les moutons de son père, à Bethléem. Dans l'Orient ancien, le berger n'était pas un personnage romantique comme nous nous le représentons souvent aujourd'hui. Le berger était un homme courageux, qui savait défendre ses brebis des animaux sauvages et des voleurs. Dans 1 Samuel 17, 34-36, David dit au roi Saül qui voulait l'empêcher de combattre le géant Goliath: «Quand je faisais paître les brebis de mon père et que venait un lion ou un ours qui enlevait une brebis du troupeau, je le poursuivais, je le frappais et j'arrachais celle-ci de sa gueule. Et s'il se dressait contre moi, je le saisisais et je le frappais à mort.»

Dans le christianisme, la représentation du Christ, le Bon Pasteur se retrouve partout: dans les catacombes, les maisons des chrétiens, leurs salles de réunions. C'est l'une des premières images du Seigneur ressuscité et notre «pratique pastorale» a pris son nom de cette représentation du Seigneur, le pasteur de son peuple. Encore aujourd'hui, les évêques utilisent la crosse du berger comme symbole de leur ministère pastoral.

Le Bon Pasteur, c'est celui qui permet à ceux et celles qui lui sont confiés de «vivre pleinement». D'ailleurs, le verset qui précède le texte d'aujourd'hui le dit clairement: «Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance». (Jn 10, 10). Saint Jean, dans son évangile, met l'accent sur l'individualité de chacun et l'importance que nous avons pour Dieu. «Je suis le bon pasteur. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent». Lorsque quelqu'un est important pour nous, nous connaissons son nom, qu'il s'agisse de membres de notre famille, de nos amis, de nos collègues, des gens de notre entourage. La connaissance d'une personne nous permet de l'aimer et de la respecter. La haine, par contre, détruit l'individualité, et regroupe les gens en leur donnant une étiquette négative. C'est alors beaucoup plus facile de lutter contre eux et de les éliminer. Les préjugés et la haine réduisent un groupe à une étiquette, une abstraction. On ne connaît plus le nom des personnes, ils n'ont plus de visage, nous ne savons plus qui ils sont. Un exemple extrême de ce comportement est apparu dans les camps d'extermination nazis durant le temps d'Hitler. La gestapo tatouait un numéro sur le bras des prisonniers juifs. Ils n'étaient plus des individus mais des ennemis de l'Etat, sans visage, sans personnalité propre. Ils devenaient des prisonniers avec un numéro d'identification. Ceci se passe encore aujourd'hui dans de nombreuses sociétés. Les numéros et les catégories rendent la haine, la torture et le meurtre plus faciles. Il est toujours dangereux de regrouper les gens dans des catégories toutes faites: ce sont des Bakongos, des Bakoueles, des Mbochis, des Pygmées, des Tekes, des Vilis, etc. Dans l'évangile d'aujourd'hui, le Seigneur refuse cette négation de la personne. Il connaît ses brebis et il les appelle par leur nom. Le bon pasteur est le Dieu des Juifs, des Samaritains, des Musulmans, des Hindous, des Chrétiens: «J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie.» Le bon pasteur est celui qui se préoccupe, qui prend le temps de connaître, qui répond aux besoins d'une personne à la fois: Marie Madeleine, Zachée, la Cananéenne, le bon larron, le paralytique, la Samaritaine, le lépreux, Nicodème, l'aveugle de Jéricho, etc.

En ce dimanche du bon pasteur, nous sommes invités à marcher sur les traces du Seigneur, d'être de bons pasteurs pour les gens autour de nous. À la fin de notre vie, espérons que l'on pourra dire de nous ce qu'on a dit du Christ: «Il a passé sa vie à faire du bien et a aidé les autres à avoir la vie en abondance.»

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

pèlerinage diocésain (à la Sainte Famille). «Désormais, toute personne, qui le désire, peut se rendre à Mokeko par lui-même ou en famille, tout comme en groupe d'Apostolat pour prier avec Jésus Marie et Joseph et se faire accompagner par les prêtres de la paroisse ou d'autres». Le curé de la paroisse de Mokeko, et l'abbé Jean Ombele qui fait équipe avec le vicaire paroissial avec l'abbé Serge Brice Ayessa Nzokoni. Avant la bénédiction finale, l'abbé Jean a adressé ses remerciements à tous les pèlerins, et particulièrement à la Commission d'organisation; aux servants de messe de sa paroisse pour leur bonne volonté de servir la paroisse; aux chorales Saint Pierre Claver et La Semence de la cathédrale qui ont bien assuré

l'animation des chants lors de la messe, avec la touche musicale des séminaristes propédeutes. Mgr Yves Marie Monot a signalé aussi la présence de l'abbé Antonio Mabiala, prêtre du clergé de Pointe-Noire, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), venu dans le diocèse de Ouessou pour prêcher la retraite annuelle des prêtres. Les nombreux pèlerins ont eu la joie d'effectuer ce pèlerinage, malgré les facteurs pluie et soleil qui ont, eux aussi, été au rendez-vous, mais qui ne les ont pas empêchés de rendre grâce à Dieu. Au prochain pèlerinage!

SS.

Diocèse de Ouessou

La paroisse Saint-Joseph de Mokeko a abrité le pèlerinage diocésain

Le Peuple de Dieu (prêtres, religieuses et laïcs) du diocèse de Ouessou s'est retrouvé en pèlerinage à la paroisse Saint-Joseph de Mokeko du samedi 17 au dimanche 18 mars 2018, autour de son pasteur Mgr Yves Marie Monot, évêque du lieu. Ce pèlerinage a eu pour thème: «Diocèse de Ouessou: «A la suite de Jésus, serviteurs et servantes comme Marie et Joseph».

Les pèlerins sont venus des zones pastorales: «Fluviale» (Pikounda, Pokola, Ngombe), «Centre» (Ouessou cathédrale, quartiers Mboma et Mindongo), «Palmerais» (Mokeko, Sangha-palme, Keta, Attention, Paris, Zoulabouth, Seka) et «Frontière» (Sembe, Tala Tala, Souanké, Cabosse). Les pèlerins des zones pastorales Centre et Fluviale ont eu comme point de départ la quasi-paroisse Jésus Ressuscité de Mboma, où ils ont reçu la bénédiction d'avant le départ des mains de l'abbé Franck Daniel Nzika, vicaire général du diocèse, après la messe d'envoi en pèlerinage dans leurs paroisses. Quant aux pèlerins de la paroisse Christ-Roi de Ngombe et ceux de la zone frontière, ils ont marché les derniers 15 Km avant Mokeko, eux aussi, dans la prière du Rosaire avec lecture et méditation de la Parole de Dieu. La nuit du samedi à dimanche était réservée à la veillée de prières qu'a animée le noyau diocésain du Renouveau charismatique. Pendant la veillée, il y a eu d'abord la louange au Seigneur, puis la catéchèse sur «Le service», thème du pèlerinage; la confession individuelle et l'écoute spirituelle au moment de l'adoration du Saint Sacrement, l'intercession, procession

au nouveau sanctuaire de Saint Joseph (l'évêque y bénissant et installant la statue du saint), puis à la Grotte mariale, dans l'action de grâce et la bénédiction marquant la fin de la veillée à minuit. Avant la bénédiction de la statue dédiée au saint patron de la paroisse hôte, l'évêque du lieu est revenu sur le portrait de saint Joseph, époux de Marie et ouvrier: «Saint Joseph: accueillant au projet de Dieu, gardien et veilleur fidèle de l'enfant Jésus et de Marie, homme silencieux et méditatif, travailleur, serviteur de Dieu et de ses semblables, protecteur des familles...». Dès le matin de ce dimanche 18 mars, les pèlerins se sont rassemblés de nouveau, pour la célébration du 5^e dimanche de carême, célébration couplée à la solennité, par anticipation, de Saint Joseph, l'époux de Marie que l'Eglise universelle célèbre le 19 mars de chaque année. Dans son homélie, l'évêque de Ouessou a su concilier la demande de ces quelques grecs à Philippe, à savoir: «Nous voulons voir Jésus» et le but du pèlerinage. En effet, à l'instar de ces non-juifs dont parle l'évangile (Cf. Jn 12, 20-33), le pasteur a rappelé à ses brebis: «Nous avons, nous aussi, le désir pressant de voir Jésus; de le rencontrer



Une vue des pèlerins

afin de le servir en notre âme et conscience, comme a su bien le faire Saint Joseph, serviteur». Il a aussi précisé le sens du service que doit rendre le chrétien. «Le service pour le chrétien, c'est le chemin de l'amour de Dieu et du prochain», en ajoutant que «le service, s'apprend»! C'est ainsi qu'il a cité les travaux des Assemblées plénières des évêques du Congo de 2015 et 2016 sur la famille, comme outils qui apprennent aux chrétiens du Congo comment servir. Les jeunes du diocèse, qui se sont faits remarquer par leur présence participative à ce pèlerinage, étaient également au cœur de la prédication de l'évêque qui les a exhortés à devenir ce qu'ils doivent être, en ne se laissant pas voler leur jeunesse. Il a terminé en invitant les parents à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. A rappeler que le but de ce pèlerinage a été, comme l'a souligné le vicaire général de Ouessou,

d'une part, d'«aller à la rencontre de Saint Joseph le serviteur et de Marie, la servante». «Au cours de ce pèlerinage, nous chrétiennes et chrétiens du diocèse de Ouessou, sommes conviés à méditer sur la figure de Joseph serviteur et protecteur de la Sainte Famille de Nazareth», a-t-il affirmé en ajoutant que «La date du 17 au 18 mars 2018 retenue pour ce pèlerinage s'inscrit dans le mois de saint Joseph et nous plonge au cœur du carême, temps de grâce que l'Eglise nous propose afin de revisiter notre manière de cheminer avec le Christ, de le servir à travers nos frères et sœurs les hommes. Une belle manière de nous préparer aux fêtes pascales qui approchent en quittant nos confort, nos maisons habituelles pour faire pénitence sur la route de Mokeko...». D'autre part, ce pèlerinage a offert l'occasion d'annoncer aux pèlerins la volonté de l'évêque de faire de la paroisse Saint Joseph de Mokeko notre lieu de

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°03/2018/BCHPF.PN.C.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE RÉQUISITION	RÉFÉRENCE CADASTRALE	QUARTIERS	ARR./DPT	REQUÉRANTS
01	26.556 du 11/11/2016	Plle(s) 07 Bloc 57 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo (famille Matolo)	Arr.6	M ^{me} TSONDE BILENDO Sylvanie Claudette
02	26.043 du 17/05/2016	Plle(s) 07 et 09 Bloc 114 Section BG Superficie 600,00m ²	Mpaka	Arr.6	M. SAMBA NGOYI Melchisédech
03	26.890 du 19/04/2017	Plle(s) / Bloc / Terrain Rural Superficie 200,000m ²	Nkondi Mbaka	SP de HINDA	M. MATINI Innocent
04	26.891 du 19/04/2017	Plle(s) / Bloc / Terrain Rural Superficie 16,829m ²	Makola (famille KOUNI)	SP de HINDA	M. MATINI Innocent
05	26.948 du 19/05/2017	Plle(s) 10 et 12 Bloc 10 Section BK Superficie 596,00m ²	Mpaka	Arr.6	M. MBANZA Julien
06	23.480 du 21/02/2014	Plle(s) 06 Bloc 22 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	Arr.6	M. MABENGUE MOUANZA Charles Dimitri
07	27.040 du 04/07/2017	Plle(s) 12 Bloc 213 Section N Superficie 531,94m ²	La poudrière	Arr.6	M ^{me} KOULOUNGOU MPELOU Richelvie
08	27.575 du 24/01/2018	Plle(s) 03 Bloc 06 Section BS Superficie 400,00m ²	Tchimbamba (famille MANDOU)	Arr.1	M. BADZOUKOULA BASSEHELA Séraphin
09	27.309 du 12/10/2017	Plle(s) 850 bis Bloc / Section M Superficie 362,35m ²	Tchimbamba	Arr.1	M ^{me} MATOKO née MALOMBA Jacqueline
10	26.016 du 09/05/2016	Plle(s) 01 Bloc 52 Section CK Superficie 407,00m ²	Vindoulou	Arr.4	M ^{me} APPILA Denise Chimène
11	27.541 du 10/01/2018	Plle(s) 09 et 10 Bloc 127 Section BY4TR Superficie 1500,00m ²	Côte-Matève	Arr.6	M ^{me} RAT Victoria Jeanne-Marie Christine
12	27.524 du 29/12/2017	Plle(s) 06 Bloc 129 bis Section BT Superficie 400,00m ²	Aéroport (famille Tchimbamba)	Arr.1	M. SINHINGBE Florian Antoine
13	27.454 du 22/11/2017	Plle(s) 02 Bloc 11 Section X Superficie 411,50m ²	Mpaka 120	Arr.3	M ^{me} NGOLE Lydie Marie Suzanne
14	27.554 du 15/01/2018	Plle(s) 171 bis Bloc / Section G Superficie 1368,98m ²	Centre-Ville	Arr.1	M. MATSIMA Jean Paul
15	27.563 du 18/01/2018	Plle(s) 27 Bloc 34 Section BC Superficie 400,00m ²	Mpaka (Km8)	Arr.3	M. YEMBE Jean de Dieu Luther Junior
16	27.237 du 12/09/2017	Plle(s) 01 Bloc 36 bis Section BP (suite) Superficie 420,00m ²	Mpita (Loya)	Arr.1	M ^{me} NGAYE MALONGO Prisca harmelle
17	27.275 du 25/09/2017	Plle(s) 04 Bloc 03 Section NI Superficie 400,00m ²	Djeno	Arr.6	M. MISSENGUE Gilles Thierry
18	24.092 du 03/09/2014	Plle(s) 10 Bloc 24 Section BM1 Superficie 500,00m ²	Ngoyo (famille Tchissamanou)	Arr.6	M ^{me} NKOUNKOU MIANGOUILA Claude
19	27.559 du 16/01/2018	Plle(s) 09 Bloc 88 Section J Superficie 310,39m ²	Mpita (Plasco)	Arr.1	M ^{me} NGOUOLALI YOU ELIE SYLVIE
20	25.711 du 28/12/2015	Plle(s) 04 Bloc 123 Section BP Superficie 750,00m ²	Mpita	Arr.1	M. MOKOKI Ferdali Gilbertant
21	26.905 du 24/04/2017	Plle(s) 09 et 10 Bloc 115 ter Section BP Superficie 1337,50m ²	Wharf	Arr.1	M. MAKOSSO Jean Fernand
22	27.509 du 19/12/2017	Plle(s) 07 Bloc 88 Section J Superficie 345,93m ²	Mpita (Plasco)	Arr.1	M. BRUNEAU DE MIRE Timéo Emilien
23	17.031 du 09/01/2009	Plle(s) 04 Bloc 110 Section AB Superficie 377,12m ²	Faubourg	Arr.4	M. KILOUNGOU MOUFOUMA Albert
24	21.182 du 06/06/2012	Plle(s) 08 et 10 Bloc 233 Section BM Superficie 800,00m ²	Côte-Matève	Arr.6	M ^{me} PEMPE Jeanne Victorine
25	27.024 du 26/06/2017	Plle(s) 01 Bloc 49 Section ABZ1 suite Superficie 500,00m ²	Tchibala (famille Tchissimba)	Arr.5	M. KIMBEMBE Christian Rodrigue
26	22.625 du 08/07/2013	Plle(s) 04 et 05 Bloc 69 Section BM Superficie 1000,00m ²	Ngoyo (famille Tchinvassa)	Arr.6	M. TCHEYILA César
27	22.623 du 08/07/2013	Plle(s) 08 et 09 Bloc 59 Section BM Superficie 1000,00m ²	Ngoyo (famille Tchinvassa)	Arr.6	M. MANOUANA Simon Patrick
28	26.909 du 26/04/2017	Plle(s) 16 Bloc 100 Section M Superficie 315,57m ²	KM4 vers le CG 05 février	Arr.1	M. MATONDO-BIKA Darcin Fajude
29	22.624 du 08/07/2013	Plle(s) 01,02,09 Bloc 46 Section BM Superficie 1248,00m ²	Ngoyo (famille Tchinvassa)	Arr.6	M ^{me} MANOUANA Roseline Carole
30	24.431 du 16/12/2014	Plle(s) 1080 Bloc / Section M Superficie 791,45m ²	Tchimbamba	Arr.1	M. KENAKA Jean Claude

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 24 Janvier 2018

Le chef de Bureau,
Bernard ELENGA

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU

DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°004/2018/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	8995 du 24/01/2018	Section: BZ2, Bloc: 263 Parcelles: 05, 06, 07 et 08, Superficie: 2000,00m ²	TCHIBALA	05	CHEIKNA Doucouré
02	8996 du 24/01/2018	Section: BZ2, Bloc: 263 Parcelle: 02, Superficie: 750,00m ²	TCHIBALA	05	NANAKESSE MAMADOU
03	8997 du 24/01/2018	Section: BZ2, Bloc: 263 Parcelles: 01, 03 et 04, Superficie: 1750,00m ²	TCHIBALA	05	MPLI BALAYIRA
04	8832 du 03/11/2017	Section: ABZ, Bloc: 86, Parcelles: 01, 02 et 03 Superficie: 1500,00m ²	DIOSSO	LOANGO	SARLABOUT OBIE-OWOUHO Nanette Nadine
05	8983 du 18/01/2018	Section: AL, Bloc: 90, Parcelle: 04, Superficie: 404,08m ²	LOANDJILI	04	BENDO Gisèle Carole
06	8993 du 24/01/2018	Section: AH, Bloc: 95, Parcelle: 06, Superficie: 299,20m ²	NTANDOU SOUKOU (MAKAYABOU)	05	DJILA Parfait Anicet
07	6691 du 13/08/2015	Section: AH, Bloc:85 bis, Parcelle: 06, Superficie: 808,84m ²	MAKAYABOU	05	MAKIONA Elsa Tiphanie
08	9002 du 25/01/2018	Section: I, Bloc: /, Parcelles: 308,309, 310 et 311, Superficie: 2000,00m ²	CENTRE VILLE	01	MVOUMBI Christophe Didier
09	1360 du 27/06/2011	Section: BV(Files SOUMBA), Bloc: 288, Parcelles : 19, Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA Centrale	04	OKO Régis Llyonnel
10	8971 du 11/01/2018	Section: R, Bloc:23, Parcelles:02 bis, Superficie: 132 60m ²	GRAND MARCHÉ	01	DIAWARA ISSA
11	8989 du 23/01/2018	Section: /, Bloc:161, Parcelles:1, 3, 5, 7, Superficie: 2000,00m ²	(Zone) MABINDOU Nombra	LOANGO	TSIMBA née MOUKIAMA Sylvie Romaine
12	9017 du 02/02/2018	Section: AF, Bloc 03, Parcelle: 01, Superficie: 500, 00m ²	SIAFOUMOU	05	DIKOULOU Jeannette
13	8985 du 03/01/2018	Section: CJSuite, Bloc: 85, Parcelle 19, Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	SYLLA BOUBACAR
14	8492 du 06/06/2017	Section: /, Bloc: 86 bis, Parcelles: 01 à 06, Superficie: 3000,00m ²	Village YABOU	LOANGO	TCHIBINDA Jean Gaétan
15	8491 du 06/06/2017	Section: /, Bloc: 89 ter, Parcelles: 01 à 06, Superficie: 3000,00m ²	Village YABOU	LOANGO	TCHIBINDA Jean Gaétan
16	8253 du 23/02/2017	Section: /, Bloc: 90 bis, Parcelles: 01, 02, 03, 04 et 06, Superficie: 2500,00m ²	Village YABOU	LOANGO	BIANGANA Justin
17	8257 du 27/02/2017	Section: /, Bloc: 93, Parcelle: 08, Superficie: 500,00m ²	Village YABOU	LOANGO	ELION née GANTSALA Anne
18	8252 du 23/02/2017	Section: /, Bloc: 90 bis, Parcelles: 05, 07, 08, 09 et 10, Superficie: 2500,00m ²	Village YABOU	LOANGO	DIRA Jean Lucien
19	9020 du 05/02/2018	Section: ACK, Bloc: 189, Parcelle: 10, Superficie: 466,17m ²	VINDOULOU	05	NGANGANI Brud NP
20	9036 du 12/02/2018	Section: CF, Bloc: 195, Parcelle: 05, Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	YAOUE Romain
21	8988 du 23/01/2018	Section: AM, Bloc:180, Parcelles: 03, 04, 05 et 06, Superficie: 1257,33m ²	NKOUKOU	04	LA SUCCESSION de feu MADOUKOU Gaston représentée par BHALAT Séraphin
22	7654 du 18/07/2016	Section: ABW Suite, Bloc:77, Parcelle: 08 et 10, Superficie: 1000,00m ²			GNANGA Fred Gilner
23	9001 du 25/01/2018		MONGO MPOUKOU	05	KILAHOU-DIAKIESE Jean Claude np
		Section: AB, Bloc: 84, Parcelle: 03, Superficie: 364,48m ²	FAUBOURG	05	ELION MONGO Noblesse
24	6642 du 22/07/2015	Section: ACV3, Bloc: 50, Parcelle: 04, Superficie:400,00m ²	NGODJI	LOANGO	ACKOUALA GANTSIO Odan
25	8885 du 05/12/2017	Section: CF, Bloc: 191, Parcelle: 12, Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	OBOMBY Chantal Marie Claire
26	7910 du 25/10/2016	Section: AL, Bloc: 199, Parcelle: 02, Superficie: 395,16m ²	LOANDJILI	05	Les Enfants ELION : NGAMBE Céliane Dieuveille,
27	9040 du 13/02/2018	Section: AK, Bloc: 228, Parcelle: 07, Superficie: 356,94m ²	MAKAYABOU	05	NGAMBOUH Eliram Cillian, NGAMPIOH Elirone Rosellian, Elior Cliac Junior
28	8930 du 22/12/2017	Section: AR, Bloc: 120, Parcelle: 01 et 11, Superficie : 800,00m ²	VOUNGOU	03	MANTINOU Hugues Armel
29	7917 du 26/10/2016	Section: T, Bloc: 140, Parcelles: 03, Superficie: 279,73m ²	MAHOUATA	01	MINKALA MOUNTSAMBOTE Constantany Mondesir
30	5784 du 03/10/2014	Section: BU, Bloc: 167 Bis, Parcelle: 04, Superficie: 400,00m ²	SAINTE RITA	05	AMBOULOU Elie Colombe Rachelle et AMBOULOU ELIE Léandra Lafleur D.

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 5 Mars 2018

L'Inspecteur Divisionnaire,
Jean Gaétan TCHIBINDA

Programmes scolaires relatifs aux examens d'Etat généraux 2018

Les lycées publics de Brazzaville assez avancés dans l'ensemble

A l'orée des examens d'Etat qui se tiendront en juin, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a échangé vendredi 13 avril dernier, au lycée de la Révolution à Brazzaville, avec les équipes de maîtrise des établissements publics de Brazzaville sur l'état d'avancement des programmes dans les classes de terminale. Les programmes, dans l'ensemble, sont avancés à un niveau satisfaisant, en dépit de quelques retards constatés dans certaines écoles.

Cette initiative, selon Collinet Makosso, est une nouvelle approche méthodologique et pédagogique consistant à faire réellement l'état des lieux des cours, au-delà des rapports que transmettent les inspecteurs disciplinaires ou pédagogiques. C'est aussi un moyen de prévenir les plaintes des parents d'élèves ou des élèves eux-mêmes, juste avant les examens à propos de l'achèvement des programmes scolaires. Étant donné qu'habituellement à la veille des examens, le ministre fait le tour des établissements scolaires, en interrogeant les élèves et les enseignants: cette fois-ci, en plus des rapports des inspecteurs, des équipes ont été discrètement envoyées sur le terrain pour s'enquérir du niveau d'exécution des programmes auprès des enseignants et des élèves dans tous les départements sans qu'ils ne sachent qu'ils étaient en train d'être évalués.

Les résultats d'enquêtes menées par l'Institut de recherche et d'action pédagogique (INRAP), ont été confrontés aux rapports pédagogiques du personnel d'encadrement. Il en ressort que les lycées de Brazzaville sont dans l'en-

semble bien avancés. Les programmes du lycée Chaminade, par exemple, toutes séries et disciplines confondues, sont bien avancés que ceux des autres lycées de Brazzaville. Toutefois, certains lycées à l'instar de Thomas Sankara "A" accusent un retard dans les programmes de Mathématiques, Français et Géographie en terminale D.

Surpris pour les uns ou satisfaits des résultats pour les autres, les proviseurs, directeurs d'études, inspecteurs disciplinaires ont tous rassuré que des dispositions sont prises pour combler le retard. Un travail a été réalisé pendant la période des vacances de Pâques; il est en train de se poursuivre depuis la reprise des cours du troisième trimestre», a fait savoir le ministre, qui s'est dit confiant quant à l'atteinte de tous les objectifs généraux et spécifiques pour l'ensemble des disciplines, dans toutes les classes de terminale. Rendez-vous a été pris le 15 mai prochain, pour une seconde évaluation, avant l'entame des examens.

Le personnel enseignant et les équipes de maîtrise ont encore un mois pour rattraper le retard constaté et préparer



L'auditoire attentif pendant l'exposé des enquêteurs

de bonne façon les apprenants aux examens.

Légers retards dans les programmes des classes de troisième

Après l'entretien avec les équipes de maîtrise des lycées de Brazzaville, Anatole Collinet Makosso a échangé avec celles des collèges, le 16 avril dernier. Dans ces établissements du premier degré du secondaire, le déficit d'enseignants titulaires a ralenti le rythme d'exécution de programmes.

La plupart des collèges d'enseignement général (CEG) ont manqué d'enseignants titulaires cette année. Cette situation a entravé l'avancement des programmes, notamment dans les classes de troisième. Comme palliatif, certains établissements ont recouru aux bénévoles ou vacataires. A signaler que dans ce genre de situation, le niveau d'engagement de l'enseignant n'est

pas optimal, puisqu'il n'est pas suffisamment rémunéré. C'est le cas du CEG Leyeth Gaboka à Brazzaville, où le taux global d'exécution des programmes au deuxième trimestre 2018 est autour de 50%. D'autres établissements comme les CEG Liberté A et 28 Novembre n'ont jusqu'ici dispensé aucun cours d'éducation physique et sportive (EPS). Un problème délicat si l'on considère la date d'arrêt des cours fixée au 15 mai, suivant le calendrier de l'année scolaire actuelle.

L'entretien entre le ministre et ses collaborateurs des CEG de Brazzaville a été rendu possible grâce aux résultats des enquêtes menées par l'Institut de recherche et d'action pédagogique (INRAP). Cet Institut dont l'une des missions est de suivre l'exécution des programmes dans les établissements n'en a sélectionné que sept, lors de son enquête. Il s'agit des CEG Matsoua, Liberté A, Angola libre, Pierre Ntsiéti, Amilié, Fraternité, et 28 Novembre. Seul ce dernier collège a exécuté son programme dans les délais excepté le cours d'EPS, alors que le CEG Liberté "A" accuse un sérieux retard. Les autres CEG ont fait état de leur situation séance tenante grâce aux tableaux de bord des inspecteurs coordonnateurs des CEG de Brazzaville. Nombreux sont ceux qui multiplient les cours de rattrapage, pour espérer achever le programme. Tous les CEG ou presque admettent avoir organisé des cours jusqu'à dimanche.

Cela ne va pas de soi, a fait remarquer le ministre de l'Enseignement primaire puisqu'il ne s'agit pas seulement de remplir les élèves de cours, mais de les aider aussi à comprendre au travers des exercices d'application. Il faut des têtes bien faites plutôt que pleines, a-t-il rappelé.

Lucie Flore Loemba, chef de service évaluation des programmes à l'INRAP s'est aussi inquiétée de la difficulté exprimée par la plupart des enseignants dans la compréhension des curricula de formation. Aussi, a-t-elle suggéré l'organisation des ateliers pour un meilleur suivi des programmes. L'enquête de l'INRAP ne s'est limitée qu'aux établissements publics à cause des problèmes de logistiques. Il serait nécessaire d'étendre cette évaluation à tous les établissements sans distinction aucune, pour mieux apprécier l'avancement des programmes. Car, il a été souvent constaté que c'est dans les écoles privées que le bât blesse.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Société

Penchant des jeunes pour les paris sportifs

A Brazzaville, à Pointe-Noire ou à Dolisie, les petits kiosques peints en "Vert et rouge" poussent comme des champignons. Ici, on parie sur les matches de football de partout dans le monde. L'activité est en train de connaître un vif succès, notamment auprès de la jeunesse. Son engouement ne faiblit pas.



Des jeunes parient devant un kiosque de Premier Bet

Pronostiquer les matches des championnats d'Espagne, d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Italie, de la Ligue européenne des champions, de l'Europa League, des éliminatoires de Coupe du monde, etc., dans la rue: la nouvelle distraction à la mode dans les quartiers des grandes villes congolaises séduit de plus en plus de monde. Des dizaines de personnes se bousculent devant les kiosques. Surtout les élèves, les étudiants, les sans-emplois. Mais pas qu'eux, car l'engouement a gagné aussi les soldats, les policiers, les enseignants, les taximen, etc.

«J'ai déjà misé sur Malaga. Tu dois choisir entre le Milan AC et la Juventus», rappelle l'un d'eux. L'autre lui rétorque: «Tu sais bien que c'est sur la Juventus que je vais miser puisqu'elle va battre le Milan.» Depuis quelques mois maintenant, ce scénario est l'une des réalités les plus partagées devant les kiosques de Premier Bet, l'exploitant privé des paris sportifs au Congo, en partenariat avec la Congolaise de gestion des loteries (COGÉLO). Avec beaucoup de chance, une mise de 300 francs CFA peut faire gagner des dizaines de mille, ce qui fait rêver. D'autant que les rumeurs selon lesquelles telle ou telle forte somme a été amassée ici ou là circulent rapidement. Penchés sur les kiosques, les parieurs ont leur attention portée sur un bout de papier sur lequel ils griffonnent quelques chiffres qu'ils remettent aux mandataires qui leur délivrent des tickets sur lesquels sont mentionnés leurs gains en cas de pari juste.

Le revers de la médaille

Le pari sportif a ceci de hasardeux que son aboutissement ne dépend ni du parieur, ni du tenant des paris. Il tient plutôt des performances des équipes qui jouent. Mais le revers est qu'il crée la dépendance à son égard comme le témoigne Privat, un élève du Lycée Chaminade rencontré au kiosque du CHU: «Le seul côté négatif est que quand on a commencé à parier, on ne peut plus s'arrêter. Qu'on perde ou qu'on gagne». Et sans s'en rendre compte, souvent on y investit plus qu'on n'y gagne. «Depuis deux mois je parie au moins 1000 francs par jour, et ce n'est que la première fois que je gagne et c'est 10000 francs seulement», complète un agent de gardiennage en plein travail qui n'a fait que traverser l'avenue Lyautey pour parier lui aussi. Pour les jeunes sans revenus, les larcins et le vol sont inévitables. Il faut y ajouter la négligence scolaire et le détournement à l'apprentissage de tout métier au profit de l'argent facile.

L'autre souci: le phénomène attire même les mineurs, ce qui est illégal. On n'est pas surpris que des gens dénoncent cette activité. Pour eux, c'est clairement une incitation au gain facile et à l'oisiveté.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Centre d'application aux métiers de l'informatique

Remise d'attestations aux apprenants de la première promotion

Après son agrément par le ministère de l'Enseignement technique et professionnel l'an dernier, le Centre d'application aux métiers de l'informatique (CAMI), à Brazzaville, a remis samedi 14 avril 2018, à la première promotion des apprenants, des attestations. La cérémonie s'est déroulée sous le patronage de Maximin Ngampika, directeur départemental de la formation qualifiante, et d'Arsène Vembé Moukouma, coordonnateur de CAMI.

Les attestations remises aux apprenants formés en bureautique et en anglais sont de deux types: il s'agit de celles relevant de CAMI remises aux apprenants ayant passé une formation de cinq à six mois, et de celles signées par le ministère de l'Enseignement technique attribuées aux apprenants ayant bénéficié d'une formation de six mois. Il en sera dorénavant ainsi dans ce centre.

«Quand vous faites six mois en bureautique, vous devenez expert et prêts à faire la certification. Et en cela, ceux qui ont validé au premier niveau sont obligés de continuer au 2^e et 3^e niveau, afin de recevoir les attestations du ministère de l'Enseignement technique qui sont des documents authentiques dûment enregistrés au ministère», s'est expliqué Arsène Vembé Moukouma.

Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication apparaissent comme une réponse aux défis de notre temps et surtout du Congo qui migre vers le développement de l'économie numérique. Et ceux qui ne sauront pas manipuler l'outil informatique seront les analphabètes du 21^e siècle.

Maximin Ngampika a exhorté les apprenants récipiendaires des attestations à ne pas dormir sur leurs lauriers, mais de continuer à se former et à se battre. A ceux qui n'ont pas pu terminer et à ceux qui n'ont point réussi, il leur a demandé de revenir au CAMI. A noter qu'après formation, les apprenants bénéficiaires des attestations doivent chercher un emploi salarié, avec l'appui du CAMI. Car, c'est en travaillant qu'on peaufine de plus bel sa formation, a conseillé le directeur départemental de la formation qualifiante.

Alain-Patrick MASSAMBA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771

Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60

NIU: P2005110002540126

E-mail: moussoundajeama@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO

AT CONSTRUCTION

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA

Siège Social: 11, rue Assina, Mikalou II, Arrondissement 7 Mfilou, BRAZZAVILLE

RCCM CG/BZV/18 B 7408

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 20 mars 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Talangai, en date du 21 mars 2018, sous Folio 054/4 n°60, il a été constitué une société dénommée: AT CONSTRUCTION, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 11, rue Assina, Mikalou II, Arrondissement 7 Mfilou;

Objet: Construction, bâtiments travaux publics, import-export, divers;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° CG/BZV/18 B 7408 du 27 mars 2018;

Gérance: Monsieur IBARA OS-SERE est nommé en qualité de Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.

Interview

L'abbé Christian Noël Dembi Koela parle de son nouveau livre

La bibliographie de l'abbé Christian Noël Dembi Koela, de la paroisse Saint Pierre de Pointe-Noire, vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage. Paru aux Editions L'Harmattan, celui-ci s'intitule: «Le cri du cœur du pape François pour la sauvegarde de notre planète: Analyse et piste de réflexion». Dans l'interview qu'il nous a accordée, l'auteur parle de son livre qui comprend 172 pages et a pour préfacier son compatriote basé en France, Brice Arsène Mankou.

*Monsieur l'abbé, dans votre réflexion sur la protection de l'environnement, vous vous êtes largement appuyé sur l'encyclique Laudato Si du Pape François. Pouvez-vous nous résumer ce document, après nous avoir dit ce qu'est une encyclique, sa spécificité par rapport à d'autres doctrines de l'Eglise?

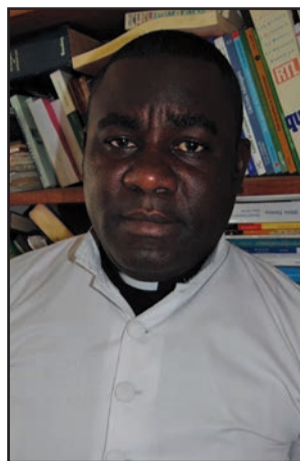
**Le système législatif de l'Eglise est constitué de plusieurs sources de droit, parmi lesquels des synodes, des églises particulières. Ce synode diocésain «synodus-diocesana» est une réunion de délégués, de fidèles (clercs et laïcs) d'un diocèse, d'une église particulière sous la présidence de l'évêque diocésain. Cette réunion a voix consultative. Je m'appuie sur les dispositions juridiques du code de droit de l'Eglise catholique romaine, le code latin qui n'est pas la source du droit pour les églises orientales suivant la disposition du premier canon CIC «les canons du présent code concernent seulement l'Eglise Latine». Nous avons les conférences épiscopales ou conférences des évêques, une expression utilisée par le code de 1983 qui insiste davantage sur le rôle individuel de chaque évêque et la première expression (conférence épiscopale) a été utilisée par le concile Vatican II et insiste davantage sur l'aspect collégial. Nous citons aussi les instituts religieux ou les sociétés de vie apostoliques, une expression générique qui désigne à la fois les instituts séculiers et religieux d'après les can. 573-606, c'est-à-dire l'ensemble des sociétés canoniquement érigées regroupant les fidèles qui suivent les «conseils évangéliques» de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

En dehors de ces trois sources, le système législatif de l'Eglise est constitué des documents de la curie romaine (c'est l'ensemble des dicastères et d'autres organismes qui aident le Pape dans ses fonctions can. 360-361. Souvent, cette curie se compose de la secrétairerie d'Etat, de congrégations de trois tribunaux, de commissions et de conseils). Parmi ces documents de la curie romaine, nous citons: la profession de foi, les décrets, les instructions, les directives, les déclarations, les lettres circulaires, les directoires, les statuts, les ordonnances, les normes, les indults. Nous avons aussi les documents du concile (c'est une réunion solennelle d'évêques qui possèdent le pouvoir de gouvernement). Enfin, comme source, nous avons les documents du Pape, parmi lesquels on retrouve la profession de foi qui n'est pas un texte législatif, mais un acte d'enseignement du Magistère de l'Eglise. La lettre décrétale est utilisée pour la canonisation des bienheureux. C'est un acte qui fait partie du Magistère extraordinaire du Pape, et qui, comme tel, demande un assentiment de foi. Mais les décrétales ne sont pas considérées comme des textes législatifs. Les exhortations apostoliques sont souvent utilisées après un synode, ce qui permet au Saint Père de remplir son ministère

d'enseignement. Les adresses au consistoire peuvent avoir une portée législative comme celui du 5 mars 1973 fixant le nombre de cardinaux électeurs à 120. Les constitutions apostoliques sont la forme la plus solennelle de publication et de promulgation de textes législatifs assumés par le Pape. Le Motu proprio est un texte législatif promulgué par le Pape de son propre mouvement (de sa seule initiative) sous une forme moins solennelle que la constitution apostolique. Les discours et les déclarations communes faites avec des responsables religieux d'autres confessions sont une manière pour le Pape d'exercer son ministère d'enseignement. Par contre, les concordats et autres ententes avec les gouvernements des différents pays peuvent être considérés comme des actes législatifs dans la mesure où ils modifient la loi universelle dans une circonstance particulière. Les lettres apostoliques sont adressées à une catégorie de personnes, c'est le seul pont qui les distingue des lettres encycliques qui sont adressées au monde entier. Le plus souvent, ce qui est proposé et imposé dans les encycliques appartient à la doctrine catholique. Laudato si est une encyclique du Pape François. S'agissant du résumé de Laudato, vous trouvez un aperçu de ladite encyclique, une sorte d'esquisse de résumé de l'encyclique aux pages 167 à 172 de notre investigation. Cette encyclique est construite autour du concept d'écologie intégrale. Ce projet élaboré par le Pape François reflète la méthode "Voir-Juger-Agir" avec une partie additionnelle sur l'éducation, la spiritualité et la célébration.

*Vous avez dit qu'une encyclique s'adresse au monde entier, mais vous vous adressez seulement à l'Afrique. N'avez-vous pas trahi le document du Pape? Voulez-vous remplacer Laudato si par votre réflexion? Votre réflexion est-elle d'une grande actualité dans le continent?

**Cette encyclique impérieuse n'admettant pas la contradiction et qui s'impose avec urgence dans le monde entier résonne plus fort dans notre continent confronté à plusieurs défis. J'en ai montré tout au long de la rédaction. Parlant de l'actualité de ma réflexion, je disais que, face à cette inégale répartition des richesses mondiales que certaines grandes puissances usent et en abusent au mépris des pays riches en ressources naturelles encore pauvres et souvent très endettés, ma réflexion est d'une actualité retentissante. Elle ne remplace pas ce cri du cœur du Pape François, mais ne fait que le rejoindre. Ce cri qui a tout son sens dans notre monde aujourd'hui devenu un dépotitoir. *Le sociologue Brice Arsène Mankou, dans la préface, dit que vous êtes un prêtre «iconoclaste» et même un prophète de votre temps, un visionnaire. Qu'en dites-vous? **Pourquoi ce constat de la part



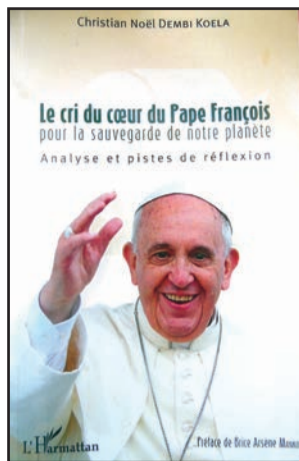
L'abbé Christian Noël Dembi Koela

de ce sociologue qui a qualifié ma réflexion d'iconoclaste? Je vais essayer de donner les raisons. Le réchauffement climatique que l'on croyait lointain est malheureusement présent et plus manifeste dans notre continent. Que faire? Comment le faire? Pourquoi le faire? Et avec qui le faire? J'ai proposé, entre autres, cette nécessité de s'appuyer sur le dialogue interreligieux comme levier pour atteindre le développement durable qui consiste à opérer un encadrement éthique de la scientification de la technique et de la technicisation de la science qui touche trois piliers fondamentaux: le social, l'économie, et l'environnement. Il s'agira pour nous de veiller à une équité sociale, une efficacité économique et une qualité environnementale. J'accepte d'être comme un messager de ce cri du cœur du Pape François, pour sauver notre maison commune à tous sans distinction. C'est certainement pour cela qu'il a fait.

*Quelle a été votre préoccupation majeure tout au long de votre réflexion? Et quelle inquiétude constitue pour vous avec le Pape François le motif de votre nécessaire regard éthique du développement?

**Notre cosmos est devenu un «technocosmos» grâce à cette technicisation de la science et cette scientification de la technique dont l'essor remonte au projet baconien de la science suivant lequel tout ce qui est possible doit être réalisé, et qui est comme réitéré par René Descartes, pour qui la science est le moyen par lequel l'homme arrivera à dompter l'univers, le rendant ainsi maître et possesseur de la nature (Cf. «Discours de la méthode»). La science devient agressive vis-à-vis de la nature qui devient simplement un instrument comme le fait remarquer Hans Jonas, dans son livre «Le Principe responsabilité».

Notre préoccupation majeure a été de montrer comment l'Afrique peut se développer en partant de Laudato si, en recourant à cette scientification de la technique dont l'efficacité est avérée sans que son développement produise comme en Occident des effets éthiques, pervers. Cette aspiration révélée par le Pape est pour nous, comme disait un confrère Islamologue, un champ privilégié pour le dialogue interreligieux dans notre continent. Le Pape rappelle au numéro 135 de son encyclique, qu'une attention constante qui porte à considérer tous les aspects éthiques est nécessaire. En décrivant ce que j'ai appelé le spectacle de la démesure technologique dans son chapitre premier, intitulé: «Ce qui se tasse dans la maison commune», le Pape a montré qu'il n'est pas inconsequent de proclamer que nous avons atteint un état de



La couverture du livre

grands fragilités et de menaces extrêmes de l'humanité. L'homme doit se bâtir un humanisme qui récuse non pas la technoscience, mais ces dérives.

*Après avoir été profondément inspiré par Laudato si, que dites-vous de cette encyclique? Pouvez-vous succinctement établir un rapport entre Laudato si, la technoscience et le développement? **Laudato si est, pour ma part, une éthique articulée autour de l'idée de responsabilité qui renvoie à l'imputation causale avec obligation de réparer le dommage commis, puisque le souci majeur devient l'existence indéfinie d'une humanité future. Laudato si apparaît donc comme ce véritable plaidoyer en faveur de l'éternisation de l'être qui est une valeur sacrée de notre tradition africaine. Et selon les trois religions dominantes de notre continent, le christianisme, l'Islam et la religion traditionnelle africaine, selon leurs convictions, l'humanité n'a pas droit au suicide. En philosophe, j'ai écrit qu'il est toujours préférable qu'il y ait, suivant la formule de Leibniz, quelque chose plutôt que rien. Laudato si ne jette pas l'anathème sur la science. Laudato si ne minimise pas la portée de la technoscience. Aujourd'hui, on parle du perfectionnement du web, de la maîtrise théorique et technique des constituants atomiques et de l'énergie nucléaire, de la découverte du génome humain et les possibilités qu'a désormais l'homme aujourd'hui de procéder à des manipulations génétiques. Laudato si qui constitue un rappel et une interpellation dans la mise en pratique de la confiance de Rio de 1992 se charge de corriger les défauts de la conception moderne du développement. Il est l'expression du refus d'un développement qui met en péril les êtres devant bénéficier de ces avantages.

*Pour terminer, êtes-vous pessimiste ou optimiste quant à la protection effective de la planète d'ici quelques décennies?

**J'ai terminé la conclusion de ma réflexion, en disant que nos luttes et notre préoccupation pour cette planète ne doivent pas nous enlever la joie de l'espérance. Dieu qui nous appelle à un engagement généreux, nous offre toujours les forces. Nous ne sommes donc pas seuls dans cet engagement noble et louable. Il est avec nous. Loué soit-il!

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI et Marcel BOUITI

N.B.: Vous pouvez retrouver cet entretien sur YouTube.

Projection de films au Centre culturel russe

Des courts métrages russes et congolais étaient à l'affiche

Une fois n'est pas coutume! Des films russes et congolais étaient à l'affiche au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville! La projection a eu lieu samedi 14 avril 2018. Sous le regard admiratif d'amoureux du septième art, parmi lesquels le directeur du Centre culturel russe, Sergey Belyev, les producteurs-réalisateurs-auteurs congolais Ali Bomaye (Antoine K. Makanzi, à l'état civil) et Prince Baman-Moore (Jean Urbain Narcisse Bamanika).



Une scène du film sur le génocide rwandais



Les deux producteurs congolais



Des acteurs ayant tourné dans les films congolais projetés

Au total, le public qui a effectué le déplacement du Centre culturel russe de Brazzaville a eu droit à huit courts-métrages, dont six congolais (signés Ali Bomaye et Prince Baman-Moore) et deux russes. Des films qui ont tenu en haleine le public, pendant un peu plus d'une heure et demie. Réalisés sous le label Club Horizon J Cinéma et produits en 2016 et 2017, les films congolais projetés qui sont disponibles en DVD ont pour titres: «Joyeux anniversaire», «Loue le Parisien», «Marie Odette et le nouveau riche», «Papa ya muana», «La rupture» et «Bipage». Tandis que les russes s'intitulent: «Les Massais, du sable à la neige» et «La pirouette rwandaise».

Le premier film russe cité, d'une durée de 26 minutes, montre comment les habitants d'un village situé au Kenya ont accueilli des visiteurs russes et leur ont rendu visite en retour.

Le second, qui dure 24 minutes, démontre que deux décennies après le génocide au Rwanda, une école de ballet classique pour jeunes filles, dirigée par une dame russe dans la ville de Kigali, symbolise à quel point le pays s'est remis du traumatisme infligé par le conflit interethnique. A rappeler que le Club Horizon J Cinéma est en train de réaliser une série télévisée de 24 épisodes. Le tournage se fait actuellement dans un hôtel de la place, à Brazzaville.

Véran Carrhol YANGA

Ecobank Transnational Incorporated

30^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

Avis de Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trentième Assemblée Générale Ordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le mardi 24 avril 2018 à 10h30, à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Renouvellement des Mandats d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement du Mandat des Commissaires aux Comptes

Tout actionnaire peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

La documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis. Les actionnaires souhaitant recevoir la version électronique du rapport annuel 2017 devront envoyer une demande à AGM@ecobank.com

Lomé, le 21 mars 2018
Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Madibinet Cisse
Secrétaire Général

ecobank.com



Ecobank
La Banque Panafricaine

Barrages de la Coupe de la Confédération

CARA file en phase de poules

Le CS La Mancha et le CARA ont connu des après-midis bien différents, mardi 17 et mercredi 18 avril 2018 lors des barrages retour de la Coupe de la Confédération. Alors que La Mancha a déçu son public à Pointe-Noire, le CARA a fait danser le sien au Stade Président Alphonse Massamba-Débat puis qu'à l'issue de sa victoire aux tirs au but aux dépens de Saint George d'Ethiopie, il a décroché sa qualification pour la phase de poules.

Le succès couronne l'entreprise. L'aventure africaine du CARA ira donc bel et bien au-delà du tour de cadrage contrairement à La Mancha. Oui, il a battu et éliminé Saint George d'Ethiopie.

Cette qualification, le public congolais l'attendait certes, mais force est de reconnaître que la manière n'y était vraiment pas. Peu importe, finalement, car la qualification rêvée est là. Il restera aux Aiglons de convaincre pendant la phase de poules. Mais en huilant davantage la machine. Ainsi serait comblé le vide qui a fait plaisir aux Ethiopiens de Saint George et d'où sont parties de nombreuses offensives qui ont fait transpirer et râler le public de Massamba-Débat.

Il faut, pour tout dire, aux Aiglons un milieu de terrain habile à manier le ballon. Avec des joueurs ayant des aptitudes à pratiquer



Les Aiglons qui ont arraché la qualification

un football homogène. Or, ceux qui ont été appelés à animer ce compartiment de jeu manque de maîtrise, de sang-froid. Ils jouaient la peur au ventre, au point qu'ils ont plongé les gradins dans l'angoisse. Le public a vu Dua Ankira, Lopez Filankembo et Mbanguo «dormir» ballon au pied, jusqu'à se le faire minablement subtiliser. Mais pour l'éviter, il aurait fallu que leurs coéquipiers apprennent à leur offrir des solutions en bougeant autour d'eux.

Heureusement, il y avait un certain Ngoma-Mbo. Il s'est offert un chef-d'œuvre en transformant un coup franc direct en but, grâce

à son pied gauche et sa frappe lourde, à la 35e minute de jeu. Son but, l'unique de la partie, a permis aux Aiglons d'aller chercher la qualification pendant la séance fatidique des tirs au but. Dans l'autre camp, un football de rêve dans une certaine mesure. Saint George est crédité d'un superbe match en dépit de son inefficacité face aux bois du CARA qu'il a dominé copieusement quatre-vingt-dix minutes durant. Ses joueurs sont d'indéniables athlètes doublés de très bons techniciens. Ils ont fait plaisir au public. Mais quoique dominant par leur fraîcheur physique de tout instant, tout ce

qu'ils ont vaillamment entrepris a été cautère sur une jambe de bois.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CARA (Congo) bat Saint George (Ethiopie): 1-0 (puis 4 tirs au but à 3). Arbitre: Antoine Max Essouma (Cameroun). Commissaire CAF: Nsué Onva (Guinée Equatoriale). CARA: Chilli Ngakosso; Olfaga Okié-lé, Ikouma Epoyo, Danga Bossina, Richy Ondongo; Dua Ankira, Lopez Filankembo (puis Rox Oyo, 85e), Joseph Mbanguo (puis Guelord Diafouka, 90e +2); Dicha Bomanaiye (puis Racine Louamba, 57e), Kivutuka, Chris Ngoma-Mbo. Entr.: Roger Ossété. Saint George: Robert Odongkara; Umema Adane, Abdoukerim Nikiema, Mehari Mena; Amada Mohamed (puis Butako Abebaw, 87e), Gadissa Mebraté, Salahadin Barguicho, A1s-safa Behailu; Sani Abdela, Mesfen Bolado, Zoko Abdoul. Coach: Carlos Natnael.

La Mancha-AS V.Club de Kinshasa (1-5)

La Mancha corrigée chez elle, quitte la scène

L'amertume a couronné, finalement la participation du CS La Mancha au tour de cadrage de la Coupe de la Confédération. Le club congolais a été humilié sans autre forme de procès, mardi 17 avril 2018, à Pointe-Noire, par Vita Club de Kinshasa qui l'a battu par 5-1, laissant le public de la capitale économique congolaise dépité et amer.

Les Kinois l'avaient déjà emporté au match aller, chez eux, par 1-0. Avec leur large succès à Pointe-Noire, ils ont effacé le match approximatif et insipide livré au Stade des Martyrs et rappelé à La Mancha qu'ils restaient un grand d'Afrique. Sept minutes leur ont suffi pour s'offrir le premier but de la partie inscrit par Makusu Mondelé, à la conclusion d'une passe de Djuma Shabani: 0-1 (7e).

Ce but matinal a fortement déconcentré les joueurs de la Mancha qui jouaient vaillamment. Que de gâchis en attaque! Et la suite n'aurait rien de encourageant, malgré le penalty obtenu par Bakaki et transformé en but par Guy Mbenza, à la 40e minute de jeu. Dès la reprise, en effet, Makusu Mondelé redonnait l'avance à Vita Club, à la 59e minute de jeu. Les Kinois ont ensuite dominé copieusement les Ponténgrins de La Mancha avant de conclure pour la troisième fois, par le même Makusa (60e). Dix-huit minutes plus tard, Makusu, décidément en verve, clouait pour la quatrième fois le portier de La Mancha, Ombanza: 1-4 (78e). Et Mukoko Batezadio lui portait le coup de grâce, à la 84e minute de jeu: 1-5. Pauvre La Mancha!



Guy Mbenza, tireur de penalties heureux et malheureux

Ce match a ressemblé à une partie d'entraînement à tel point que le public a déserté les gradins avant le coup de sifflet final. La Mancha a même raté le deuxième penalty de la partie, à la 84e minute de jeu, par celui-là même qui avait transformé le premier, en l'occurrence Guy Mbenza.

Equateur Denis NGUIMBI

V.Club de Kinshasa bat La Mancha (5-1). Arbitre: Mutaz Abdel. Buls: Mankusu (7e, 59e, 60e et 79e), Ngoma Luamba (88e), pour V.Club.

Guy Mbenza (40e sur penalty), pour La Mancha.

La Mancha: Ombanza; Ngavoula (puis Komlan Agbodo, 73e), Nsi-loulou, Prince Mouanga, Bothe Okele (puis Duval Ngoma, 76e), Fernando Simba, Ngoma-Nzaou, Maboto-Maboto (puis Fred Ngoma, 59e), Michel Baguadila, Guy Mbenza, Anaël Bakaki (puis Milandou 76e). Entr.: Ghislain Tchamas.

Vita Club: Lukang Bongamam; Munganga Omba (Oumar Sidibé 62e), Djuma Shabani, Luzolo Sita (Diba Ilunga, 79e), Bangala Yannick, Bompunga, Botuli, Mukoko Tonombe, Ngoma Loamba, Ngoma Muzinga, Makusu Mondele, Moko Ducapel. Entr.: Florent Ibengé

Basket-ball

La ligue de basket-ball de Brazzaville a effectué le tirage au sort des poules de la Coupe de la Ville, édition 2018:

Groupe A: Inter Club, Patronage Sainte-Anne, CARA, Anges-Noirs, Diables-Noirs BB II, BCM
Poule B: AS La Grandeur, Diables-Noirs BB I, Etoile du Congo, RBC, RCO, Liber, AS Thomas.

Gymnastique aérobic

Le Congo donne rendez-vous à l'Afrique à Brazzaville

Les 14es championnats d'Afrique de gymnastique aérobic (juniors/seniors) auront lieu à Brazzaville. Ce sera du 9 au 15 septembre 2018. Il s'agit là de la certitude qui se dégage de façon absolue à l'issue de la visite qu'a effectué le président de l'Union africaine de gymnastique, l'Algérien Ali Zaater. C'est la première fois que la zone 2 dont fait partie le Congo accueillera cette compétition. A cet effet, Ali Zaater et le président de la Fédération congolaise de gymnastique (FECOGYM), François Bakana, ont signé l'accord d'organisation de cet événement, mardi 17 avril. Un comité local d'organisation sera mis en place dans les tous prochains jours, afin d'entamer les préparatifs le plus tôt possible. Il aura pour mission de «réunir toutes les commodités afin de réussir la manifestation», a déclaré le président François Bakana, soutenu par Ali Zaater. En attendant, une feuille de route a été conçue dans cet esprit.



François Bakana et Ali Zaater après la signature de l'accord

«En tant que président de la FECOGYM, je suis ravi d'avoir eu cette opportunité d'organiser un événement d'une telle ampleur pour notre pays», a indiqué François Bakana. Il a assuré que toutes les dispositions seront prises et les moyens humains et logistiques réunis afin de gagner le pari de faire des prochains championnats une grande réussite.

Les compétitions se dérouleront avec l'application stricte des règlements de la Fédération internationale de gymnastique (FIG), a déclaré Ali Zaater: «Au cours de ce événement, tous les moyens techniques et pédagogiques conformes aux normes internationales en vigueur seront mobilisés». Et pour que la réussite soit totale, le Congo bénéficiera de l'appui de l'instance continentale et de la fédération internationale.

A Brazzaville, Ali Zaater a également plaidé auprès du ministre congolais des Sports pour la participation massive des gymnastes congolais aux Jeux africains de la Jeunesse d'Alger, en juillet prochain, en vue de leur meilleure préparation. Il a promis appuyer également le Congo dans la préparation de ses athlètes en négociant un camp d'entraîneur en Algérie, son pays d'origine, en vue de permettre à ses gymnastes de faire bonne figure en septembre à Brazzaville.

G.-S.M.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.

Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244

E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

«BEN TEYBA»

B.T.-S.A.R.L

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA

Siège social: Marché Central, Pointe-Noire,

RCCM: CG/PNR/12 B 5

REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, RADIATION ET TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE, CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société A Responsabilité Limitée dénommée: «BEN TEYBA», en sigle B.T.-SARL, en date du vingt-quatre juin deux mil seize, reçu le 19 mars 2018 au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des Domaines et du Timbre, à Brazzaville, le 21 mars 2018, sous le Folio 054/9, numéro 0510, plusieurs résolutions ont été adoptées.

Ainsi, les associés ont décidé d'étendre l'objet de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «BEN TEYBA» en y ajoutant la bureautique, la vente du textile, la quincaillerie, la vente des pièces de rechange, ainsi que la vente des consommables de toutes sortes; le transfert du siège social au Grand marché, Ligne huit, Immeuble JUMBO, Pointe-Noire; la radiation d'un établissement secondaire sis au 54, rue Likouala, Poto-Poto; le transfert d'un établissement secondaire au 59, rue Mbaka, Poto-Poto; la cession de parts

sociales intervenue entre Monsieur MOHAMMED-EL-HASSEN Ben Moude et Monsieur ESSALEM MOHAMED Yahya, ce dernier devient détenteur de 80% des parts sociales de ladite société.

Dépôts légaux ont été effectués, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 mars 2018, sous le numéro 18 DA 201 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 mars 2018, sous le numéro 18 DA 1937;

Mentions Modificatives ont été portées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 23 mars 2018, sous le numéro CG/BZV/13 B 4007 et au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 30 mars 2018, sous le numéro CG/PNR/12 B 5.

Pour insertion,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

Des milices d'Etat aux milices privées au Congo

Par Dieudonné ANTOINE-GANGA

Notre pays, le Congo, après une brève expérience démocratique de 3 ans (1960-1963) au cours de laquelle, trois partis, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) de M. Jacques Opangault, le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) de Félix Tchicaya, et l'Union pour la Démocratie et la Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A) de l'Abbé Fulbert Youlou étaient en compétition, a basculé dans l'ère du parti unique pendant 27 ans (1964-1991), du président Alphonse Massamba-Débat au président Denis Sassou-Nguesso.

L'Avènement de la démocratie avec la tenue de la Conférence Nationale Souveraine en 1991 va dissoudre la Milice sans se préoccuper que l'on n'a pas assouvi la soif de puissance et l'attrait que l'arme de guerre a créés dans la tête d'une certaine jeunesse qui ne sait rien faire et à qui aucun projet de société n'est proposé. Cette jeunesse qui est devenue une véritable pompe à aspirer les jeunes ruraux pour les transformer en citadins, qui ne tardent pas à constituer une clientèle politique facile, une fois que tombent leurs illusions de puissance, d'insertion et de réussite sociale. Qui plus est, la Milice qui recrute large dans les milieux des jeunes désœuvrés, donne des illusions d'emploi en même temps que de puissance. La Milice donc dissoute, les jeunes qui en faisaient partie se trouvent à nouveau «désœuvrés» et abandonnés à eux-mêmes. Néanmoins, ils possèdent des armes et constituent le terreau fertile où les leaders politiques congolais iront recruter des éléments pour former leurs milices privées. Celles-ci, contrairement à leurs aînées, la Défense Civile ou la milice, toutes deux milices populaires, ne dépendent pas de l'Etat; elles sont individuelles, particulières ou privées et ne prennent pas part aux forces publiques.

Destinées au départ à défendre un simple citoyen, en l'occurrence un leader politique dont elles deviennent le bras armé plutôt que celui de leur parti, elles s'illustreront dans l'exécution de basses besognes, comme le pillage systématique des biens d'autrui et de l'Etat; elles s'illustreront aussi dans l'arrestation arbitraire et dans la séquestration des citoyens dans les geôles privées que leurs leaders avaient soit installées dans leurs parcelles, soit dans les parcelles et villas des voisins qu'ils avaient réquisitionnées de force, comme au far-West d'antan aux Etats-Unis d'Amérique.

B-/Sous l'Ere Démocratique Paradoxalement, c'est pendant le Mandat du Président Pascal Lissouba, Président démocratiquement élu à 62%, que l'on va assister à la naissance et à l'autonomisation des milices privées qui, ne répondant d'aucune idéologie, voire d'aucune déontologie, vont se réclamer des différents partis politiques. Ainsi les Aubevillois, les Zoulous, les Cocoyes et les Mambas, se réclament de L'U.P.A.D.S. du Président Lissouba. Les Ninjas prêtent allégeance au Premier Ministre Bernard Kolelas, Président du M.C.D.D.I. Les Cobras, quant à eux, se réclament du Président Sassou-Nguesso, Président du P.C.T. et des Forces Démocratiques Unies (F.D.U.). Enfin, les Faucons et les Requins, en nombre réduit par rapport aux autres

milices, agiront respectivement pour le compte du Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (R.D.D.) du Président Yhombi-Opango et du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S.) du Ministre Jean-Pierre Thystère Tchicaya, alors maire de Pointe-Noire, capitale économique du Congo.

La première milice à voir le jour est celle des Ninjas qui sont une émanation de «barricadiers». Ceux-ci ont vu le jour en janvier 1992 pour contrecarrer le Putsch qui a failli renverser le Gouvernement de transition issu de la Conférence Nationale Souveraine. Récupérés par M. Bernard Kolelas pour constituer la milice des Ninjas, ils auront la mission de défendre «la Démocratie en péril, les libertés fondamentales». Les Ninjas s'illustreront surtout dans le conflit intervenu en 1993 suite à la contestation par l'opposition des résultats des élections législatives anticipées de Mai 1993, après la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président Pascal Lissouba en conformité avec l'article 80 de la Constitution du 15 Mars 1992.

Le conflit qui a frisé la guerre civile a fait plus de 3.000 victimes et 50.000 personnes déplacées. Il a opposé les Koongos et les Tékés des régions du sud-ouest (Niari, Bouenza, Lékoumou), partisans du Président Pascal Lissouba, à leurs frères et cousins Koongos et les Tékés de la Région du Pool, partisans de M. Bernard Kolelas, Chef de l'opposition, alors allié du président Sassou-Nguesso. Les Ninjas, qui lors de ce conflit contrôlèrent les accès des quartiers sud de Brazzaville, y prendront violemment à partie les partisans supposés de la mouvance présidentielle et du premier Ministre André Milongo, seul leader politique sans milice.

Enfin, ce conflit ouvrira les violences urbaines et rurales dont les quartiers sud de Brazzaville et les régions du sud du Congo seront le théâtre. Il laissera en tous cas se sédimenter un climat de tension permanente et d'insécurité exacerbée par la méfiance entre les partis politiques antagonistes, qui, de ce fait, entretiennent des milices privées après avoir distribué de nombreuses armes de guerre de manière anarchique au sein de la population.

Le climat d'insécurité et de l'échec de l'armée nationale dans la destruction des bases de résistance des Ninjas, conduisent le Gouvernement à réorganiser la garde présidentielle. Le président Pascal Lissouba crée alors, par décret présidentiel en juillet 1993, une nouvelle institution dénommée: «Réserve Ministérielle, placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, ou sont regroupés des civils. Elle sera connue sous le nom d'Aubevillois et sera présentée par l'opposition,



comme la Milice du Pouvoir, surtout que les jeunes qui en font partie sont recrutés, pour l'essentiel, parmi les originaires des régions du sud-ouest, fief du Président Lissouba. En revanche, pour le pouvoir, cette réserve ministérielle n'est qu'un corps d'élite intégré légitimement au sein de la police dans les formes légales requises, et rattaché au Ministère de l'Intérieur.

Bien que régulièrement recrutés dans l'armée, ces jeunes ne perdirent plus l'appellation de «milice du pouvoir». En dépit des accords de paix de Libreville du 4 août 1993, l'armée, appuyée par les nouveaux éléments de la Réserve Ministérielle, va mener les 3 et 28 novembre 1993 une attaque à l'arme lourde contre le quartier Sud Bacongo de Brazzaville, afin d'en déloger les Ninjas et d'y détruire la radio pirate de l'opposition dénommée: «Alliance».

Le 5 décembre 1993, une autre milice dite d'autodéfense, les Zoulous, fait son apparition dans les quartiers Diata, Mfilou, Moukounzi-Ngouaka où se sont réfugiés les originaires des régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou. Son objectif: se venger des Ninjas. Les milices Zoulous et Ninjas s'affronteront dans ces quartiers, où les populations civiles, toutes originaires des régions du sud, vont majoritairement être victimes des exactions (assassinats, viols, séquestrations, etc.)

Quant aux Cobras, les milices du président Sassou-Nguesso, ils verront aussi le jour en 1993. Installés dans les quartiers Nord de Brazzaville, ils seront destinés à le défendre bec et ongles contre le pouvoir qui est soupçonné de l'assassiner. Toutes ces milices privées, se comportant à la fois comme des bandes de maraudeurs et comme des gangs, ont commis plusieurs exactions pendant les trois conflits de 1993, 1997 et 1998, des conflits sauvages, avec toutes les atrocités que cela peut comporter: les civils pris pour cibles et massacrés, l'abattage du bétail et d'arbres fruitiers dans le Pool.

La violence a pris aussi de l'ampleur; la brutalité et les violations des droits de la personne, commises par une milice privée étant égalées et souvent dépassées par celles d'une autre.

En tout cas, les jeunes qui sont issus de ces milices privées seront pour la plupart à l'origine de la montée de la criminalité des grandes villes du Congo.

II. L'implication des milices dans les conflits internes congolais.

A-) Au plan politico-militaire
Au départ, les trois conflits n'ont pas trouvé leur origine dans la diversité ethnique, mais plutôt dans les manœuvres politiciennes de certains hommes politiques congolais qui ont fait de la politique une profession. En effet, l'ensemble des acteurs de la vie politique congolaise paraît avoir refusé de se plier aux règles du jeu démocratique. Héritiers d'un système de parti unique, les responsables politiques n'ont pas vraiment adopté les principes du pluralisme. Ces conflits ont donc eu un impact considérable dans le délabrement de l'unité nationale, dans la résurgence de quelques sentiments ethno tribalistes et dans la décomposition du paysage politique congolais associée à la pérennité des habitudes politiques propres à la période du marxisme-Léninisme.

Par exemple, au cours de ces trois conflits de 1993, 1997, 1998, les milices ont fractionné le pays et la ville de Brazzaville en zones d'influences partisans, tribalistes et régionalistes qu'elles ont contrôlées. Ainsi Bacongo et

Makelekele ont été des quartiers sous contrôle des Ninjas. Bacongo et Makelekele étant le fief ethnique et politique de M. Bernard Kolelas.

Tout le centre-ville résidentiel et administratif, les quartiers Diata, et Mfilou tenus par une fraction de l'armée et par les milices Cocoyes, Zoulous soutenant le Président Lissouba. Enfin les quartiers Nord (Poto-Poto, Ouenzé, Talangai), sous le contrôle total des Cobras, milice du président Sassou-Nguesso.

C'est dans cette topographie urbaine que se sont déroulés les différents affrontements jusqu'à l'offensive des Forces Démocratiques Unies et Patriotiques du Président Sassou-Nguesso. L'une des conséquences directes de cette fragmentation territoriale est qu'elle a donné libre cours au sein de chaque espace contrôlé par les milices à un déploiement sans précédent de la violence juvénile sous diverses formes, et à l'effondrement de l'autorité étatique. Les miliciens foulent, en effet, aux pieds, la première maxime de la morale cartésienne qui consiste à «obéir aux lois et coutumes de son pays». Le modus vivendi qu'ils inventent pour les besoins de leur vie invoquent plutôt d'autres facteurs. C'est une véritable culture urbaine qui repose sur la vérité de la violence dont l'efficacité à leurs yeux ne fait l'ombre d'aucun doute.

(La suite au prochain numéro)

Les déviances ou antivaleurs

Point de vue et suggestions

L'archidiocèse de Brazzaville a décidé de vivre l'année 2017-2018, sous le thème «les déviances». L'Eglise Evangélique du Congo, de son côté, a décidé de faire la même chose, sous le thème «les antivaleurs». Mais cette initiative va-t-elle aboutir ou atteindre les objectifs souhaités? Les déviances ou antivaleurs qui ne sont autres que le caractère de ce qui dévie, de ce qui s'écarte d'une norme, qui se manifeste par un changement anormal d'un objectif d'un comportement, des habitudes, mentalités dans une société, touchent toutes les couches de la société congolaise et non seulement les Eglises catholique et protestante.

Par Jean François Séraphin NGANGA

L'union faisant la force, les autres confessions religieuses, à travers l'œcuménisme et l'Etat, à travers le ministère en charge de l'Education civique, devraient s'unir pour sauver notre société. Les deux activités, à savoir religieuse (œcuménisme) où l'Homme cherche la spiritualité et l'Etat dont la fonction est d'harmoniser l'ensemble des activités de la société doivent travailler ensemble, au même moment et avoir les mêmes objectifs pour ce pays.

Déjà, sur le plan du fonctionnement, les Eglises connaissent quelques problèmes. L'Eglise catholique connaît un peu partout un relâchement de la pratique religieuse; des groupes de laïcs et prêtres mettent en cause certaines traditions et lois de l'Eglise. L'Eglise protestante, morcelée, vit les mêmes difficultés que la catholique, et sans doute même davantage, du fait du morcellement de l'autorité dirigeante.

Les orthodoxes souffrent encore des séquelles des suites funestes de l'oppression de la part du régime communiste durant de longues années, et des grands chefs qui ne s'entendent pas. Et il y a les anglicans, devenus indifférents eux-aussi à l'égard de la foi, secoués et déchirés par l'ordination sacerdotale des femmes. A l'instar de l'Etat qui a décidé à ce que toutes les écoles publiques

et privées portent la même tenue, des salutistes et évangéliques qui, depuis longtemps, font autant, ne serait-il pas mieux que l'Eglise catholique fasse de même pour tous les groupes? Les mouchoirs de tête pour les femmes et foulards pour les hommes feront la différence. Beaucoup de chrétiens que nous avons interrogés y sont favorables.

Souvenons-nous que le lundi 31 mars 2008, lors de la clôture de la 36e assemblée plénière annuelle de la Conférence Episcopale du Congo (CEC) au Centre interdiocésain des oeuvres à Brazzaville, les Evêques du Congo avaient adressé un message aux prêtres: «La prêtrise, un pouvoir spirituel au service du peuple», publié dans La Semaine Africaine N° 2782 du mardi 8 avril 2008, page 8.

En 2010, lors de la 38e assemblée plénière de la CEC, les Evêques avaient cette fois-ci dressé un message aux laïcs: «Vocation et mission des laïcs dans l'Eglise du Congo», publié dans La Semaine Africaine N° 2988 du vendredi 23 avril 2010, page 9.

Est-ce que les prêtres et les laïcs ont appliqué et suivi les orientations de ces messages? De même, au niveau de l'Etat, qu'est-ce que nous avons gagné de l'Année de la santé? L'agriculture, priorité des priorités? Une école un champ? Autosuffisance

alimentaire d'ici l'an 2000? De la loi Portela qui interdit aux élèves en tenue d'aller dans les bars, les nuisances sonores, les vidéos-clubs qui font passer des films pornographiques. Une administration qui ne respecte pas ces textes et ne les applique pas ne remplit pas sa fonction.

Le 14 février 1972, Mgr Emile Biayenda nous a dit ceci: «Que les parents chrétiens usent de toute leur autorité pour inculquer à leurs enfants le sens de la vie et pour faire, en sorte que ces enfants gardent le contact avec la communauté chrétienne. Il importe que les parents soient aidés dans leur responsabilité par l'application des lois en vigueur dans notre pays en ce qui concerne la délinquance juvénile, le vagabondage et le détournement des mineurs. Il est déplorable, à cet égard, que ce soit souvent les adultes, et parfois même des responsables de l'éducation qui donnent le mauvais exemple.»

Sur le terrain, il s'agit plutôt de trouver les solutions palpables pour éradiquer et combattre ce mal. En effet, lorsqu'une maladie est connue, on cherche les médicaments pour la combattre et soigner le malade. C'est lorsqu'elle n'est pas connue qu'on fait des examens et bilans de laboratoire, afin de la connaître. Or, en ce qui nous concerne, nous connaissons le mal et nous l'avons appelé déviances ou antivaleurs, il cohabite tous les jours avec nous et ne fait que s'amplifier, s'aggraver. Il faut maintenant chercher comment le combattre, le bannir de notre société.

Un objectif est un projet pour une action concrète, limitée en vue d'atteindre le bien commun, ceci selon les problèmes qui se posent. Pour atteindre ces objectifs, il faut s'unir, faire des choix concrets, prendre les décisions qui s'imposent et qui aboutissent à des actes pour le bien et la bonne

marche de la société. Toutes les couches de la société, confessions religieuses autour de l'œcuménisme, administrateurs, cadres en charge de la jeunesse et de l'éducation civique, les chefs des quartiers, des blocs et des zones doivent s'unir et soutenir cette action pour combattre ce virus.

La télévision nationale et les autres médias devraient s'impliquer également. Au besoin, penser à mettre en place une police-militaire chrétienne qui serait composée des militaires et policiers chrétiens de notre pays. «Vis-à-vis de tous ceux qui posent des actes mauvais dans la société, que la force de l'ordre aide la population à vivre dans la sécurité et la paix», avait dit le cardinal Emile Biayenda en 1976. Le Chef de l'Etat, lors de l'échange des vœux de nouvel an 2018, au Palais du peuple, a demandé aux responsables des confessions religieuses de moraliser la société civile congolaise en perdition. Surtout les jeunes qui ont perdu toutes les valeurs éthiques. Propos rappelés par l'Archevêque de Brazzaville dans La Semaine Africaine n° 3775 du vendredi 16 mars, à la page 12.

L'Evangile n'est-il pas un ferment de transformation du monde? La vie chrétienne nous demande une conversion morale, personnelle et un changement de vie. Le chrétien est l'Homme qui vise un monde meilleur.

Dans la société, les chrétiens doivent se distinguer des autres par le comportement, en actes et en paroles. Ils ne se distinguent pas des autres hommes ni par un pays, une ville, un quartier, une ruelle, ni par la nourriture, ni par les vêtements, comme des cosmonautes sur la lune.

Ils n'habitent pas des villes, quartiers qui leur sont propres. Leur vie n'a rien de singulier. Ils ont les mêmes désirs et besoins que les autres hommes. Mais eux, par l'aide de Dieu, devraient avoir une force pour se maîtriser ou s'abstenir de faire certaines choses, surtout interdites dans les Dix commandements.



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056